

JOURNAL  
HISTORIQUE  
SUR LES MATIERES  
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles  
de Litterature ; & autres  
remarques curieuses.*

DECEMBRE 1707.



A VERDUN ;  
Chez CLAUDE MUGUET ;

---

M. DCC VII.

*Avec Privilege du Roï.*

*Extrait du Privilege du ROI.*

**P**AR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSET, & Scellé; Il est permis au Sr. \* \* de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres du tems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou separément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, sous quelque pretexte que ce soit, même de correction, augmentation; changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. \* \*, ou ses ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandes, dépens, dommages & interêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

*Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, Syndic.*

Ledit Sr. \* \* a cédé son Privilege à Claude Muguet, suivant l'accord fait entr'eux.

385  
JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses.*

Decembre 1707.

ARTICLE I.

*Qui renferme ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.*

I. **C** iudad-Rodrigo est une Ville *Ciudad-Rodrigo prise par les Portugais.*  
d'Espagne dans le Royaume de Leon que Ferdinand II. fit bâtir en 1200. sur les ruines d'une plus ancienne Cité,

afin de lui servir de barriere contre les courtes de ses voisins. Les Portugais s'emparerent de cette Place par capitulation au mois de May 1706. lors que Milord Galloway penetra avec tant de rapidité dans la Castille.

Après la bataille d'Almanza les Portugais crurent que les armes des deux Couronnes alloient agir du coté de l'Estramadoure, & se disposerent d'abandonner Ciudad Rodrigo. Ils en enleverent les meilleurs effets, même l'argenterie des Eglises & quelques Cloches; mais comme ils apprirent peu après que Mr. le Duc d'Orleans menoit l'armée en Arrogon, ils resolurent de faire

leur Place d'armes de Ciudad-Rodrigo pour la défense du Portugal; ils y firent un amas assez considerable d'armes, de munitions de guerre & de vivre; on trouve peu de Places en Portugal ni en Espagne mieux pourvûes que celle-là l'étoit lors que le Marquis de Bay en entreprit le siège. On y avoit mis en Garnison cinq Regimens d'Infanterie Portugaise des plus anciens Corps du Royaume, avec quelques Compagnies de Chevaux.

*Les Espagnols la reprenent par assaut.*

Monsieur de Bay ayant investi Ciudad-Rodrigo, s'empara le 22. Septembre des Monasteres de St. François, de St. Dominique & de Ste. Claire, où les Assiegez avoient posté des Troupes pour empêcher les aproches; le 24. les assiegeans occuperent encore le Monastere de la Trinité; les travaux furent continuez les jours suivans avec tant de succez que le quatre Octobre vers les cinq heures du soir, le Marquis de Bay fit donner un assaut général, & en trois quarts d'heure il se rendit maître de la Place, quoique le chemin couvert fût encore en son entier.

Les premieres Troupes qui entrerent dans la Place, marcherent droit au Château pour couper la retraite aux assiegez; le Marquis de Miromenil qui les conduisoit, y entra aussi-tôt que le Gouverneur, où il y avoit déjà 500. hommes qui mirent armes bas: cette conquête couta environ cent François & 200. Espagnols tuez ou blesez. Les assiegez eurent trois à quatre cens hommes passez au fil de l'épée dans la plus grande chaleur de l'action; on fit prisonniers le Gouverneur de la Place

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 387  
ce avec 280. autres Officiers, & 1870. soldats, qui furent conduits à Salamanque, outre 600. malades ou blessez qui resterent dans les Hôpitaux. On trouva dans la Place trois mortiers, treize pièces de Canon, & une très-grande quantité de munitions de bouche & de guerre; comme les habitans n'avoient été soumis que par force, & que même la plupart en avoient été enlevez & conduits en Portugal pour n'avoir pas voulu renoncer à la fidelité qu'ils avoient jurée au Roi Philippe, cette fermeté empêcha que la Ville ne fut pas pillée.

II. Cette nouvelle & la dissipation de la Flotte Angloise qui portoit quelque secours à Lisbonne, dont nous parlerons dans l'article suivant, font croire que le Roi de Portugal prendra les mesures qui conviendront le mieux à la conservation de ses Etats, & l'on assure même qu'il est disposé à une neutralité.

*Le Roi de Portugal disposé à une neutralité.*

III. On avoit débité qu'après la levée du siege de Toulon on avoit embarqué quelques mille hommes sur la Flotte du Vice-Amiral Schowel pour les porter en Catalogne; cependant cette Flotte qui a passé le Détroit pour aller en partie hyverner à Lisbonne, & le reste en Angleterre & en Hollande, n'a mis à terre aucunes Troupes sur les Côtes d'Espagne. On allégué deux raisons pour appuyer cette conduite peu conforme aux interêts de la Maison d'Autriche en Espagne; la premiere c'est que Monsieur le Duc de Savoye ne voulut pas permettre que l'armée qu'il ramenoit de Provence fût davantage affoiblie, soit qu'il eût en vûë la conquête du Château de Suze, soit

*Flotte des Alliés repasse le Détroit.*

qu'il craignit que les François ne rentrassent en Piémont pour y établir des quartiers d'hyver. La seconde c'est que quelques Politiques ont crû, que comme les deux Couronnes n'ont envoyé aucun secours à Naples, quoi que Gaëte ait soutenu un siege de près de deux mois, les Alliez (du moins les Hollandois) ne vouloient envoyer aucuns secours en Catalogne, afin que l'Archiduc fût obligé par la force des armes d'abandonner les Espagnes, comme le Roi Philippe s'est vû contraint d'abandonner le Duché de Milan & le Royaume de Naples, prétendant par ce moyen obliger les deux Prétendans à la Couronne d'Espagne de conclure la paix par un démembrement que le sort des armes aura fait, & que la negociation pourra perfectionner & affermir. Il me paroît qu'on pourroit y en ajouter une troisième, c'est la repugnance, & le refus que les Troupes Angloises & Hollandoises font d'aller servir en Espagne ou en Portugal, parce qu'en trois ans de tems ils y ont vû périr de maladie ou de misere plus de 25. mille hommes de leurs meilleures Troupes, & c'est sans doute cette raison qui a fait donner les mains à ce qu'on envoyât en Catalogne les Troupes Palatines qui sont en Italie à la solde des Anglois & des Hollandois. Mais Mr. de Savoye fait encore naître des difficultez à l'embarquement de ces Troupes, à moins qu'elles ne soient remplacées par d'autres.

*Raisons pour lesquelles on n'envoie point de secours à l'Archiduc.*

*Le Gouverneur d'Alicant fait passer*

IV. Le 21. du mois de Septembre il arriva un tumulte à Alicant; le Gouverneur que les Alliez y ont mis, ayant fait arrêter (on ne dit pas le sujet pourquoi) un

Gen.

*Matieres du tems.* Decemb. 1707. 389

Gentilhomme de la Ville, nommé Otavio Buxoni, le fit promener par les ruës attaché sur un Ane, & lui fit donner deux cens coups de foüet; les parens de ce Gentilhomme, & la plus grande partie des habitans indignez de cette cruauté, prirent les armes pour vanger l'insulté; le Gouverneur se sauva au Château pour s'y mettre en seureté; on n'en a pas appris d'autre circonstance.

V. Ce fut la nuit du deux au trois Octobre que la tranchée fut ouverte devant Lerida par Mr. le Marquis de Legal, & fut poussée la premiere nuit jusqu'à cinquante-cinq toises de la Place, à la faveur d'un ravin. Les jours suivans on continua les approches, nonobstant le feu des assiegez qui tiroient de 45. piéces de Canon, & de quelques mortieres qui jettent dix à douze Grenades à la fois. Le neuf Octobre les assiegeans eurent dix-neuf piéces de Canon en batterie, qui commencerent à tirer dans l'endroit où l'on vouloit faire brèche, & l'on fit les approches à la sappe, afin de conserver les Troupes. Mr. le Duc d'Orleans n'a pas manqué un jour de visiter la tranchée; S. A. R. étoit presque toute la nuit sur pied, donnant un exemple d'activité aux Officiers Generaux, & animant les Subalternes par des caresses & des loüanges, les soldats & les travailleurs par des liberalitez: de maniere qu'on entend souvent les vieux Grivois qui disent, parlant de S. A. R. *il en sçait déjà autant que les Turene & les Luxembourg*, ce qui est une marque que ce Prince s'est acquis la confiance & l'affection du soldat; avantage considerable pour un General.

*un Gentilhomme Espagnol.*

*Tranchée ouverte à Lerida.*

POUR

*La Ville  
prise d'assaut  
par Mr. d'Or-  
leans.*

Pour revenir au siege de Lerida Mr. le Duc d'Orleans fit donner l'assaut à la Place le douze Oëtobre à l'entrée de la nuit, par six Compagnies de Grenadiers, soutenus à la gauche par les deux Bataillons d'Auvergne, & à la droite par un Bataillon de Bressè, & un d'Angoumois, la Brigade d'Orleans étant à la queue de la tranchée, pour se porter où il seroit necessaire; les Assiegez défendirent la brèche assez long-tems; mais en moins de deux heures, les Assiegeans s'en rendirent les maîtres, quoi que le Prince de Darmstadt qui commandoit dans Lerida, fût venu au secours de ceux qui défendoient la brèche avec quinze cens hommes de troupes fraîches; On auroit pû dès ce moment entrer dans la Ville, mais Mr. le Duc d'Orleans, pour prevenir le desordre qui auroit pû arriver dans la confusion de la nuit, diffèra jusqu'au lendemain; ce qui donna le tems aux Magistrats & aux principaux Rebelles de la Ville, de se retirer dans le Château avec la garnison, & ce qu'ils avoient de plus portatif.

Le treize au matin les troupes entrerent dans la Ville sans carnage; car il n'y étoit resté que les vieillards, les femmes & les enfans, dont les Eglises étoient pleines; après qu'on se fut saisi de tous les postes, & des avenuës du Château, les Soldats irrités entrerent dans quelques Monasteres de Moines, qu'on avoit vû sur la brèche le fusil & le sabre à la main; ces Soldats dérangerent un peu le Refectoir, sans faire aucun desordre dans les Eglises, que S. A. R. avoit ordonné de respecter très religieusement, de même que les Monasteres des filles, persuadée

dée qu'elles n'avoient eu aucune part à la révolte, ni à la défense de la Place.

Le lendemain 14. Octobre, Mr. le Duc d'Orleans donna la Ville au pillage suivant les loix de la guerre; mais pour éviter la confusion, il ne fut permis qu'à deux Soldats par Chambrée, qui se relevoient les uns les autres, & le butin étoit apporté dans la Chambrée pour être partagé également entre tous les Camarades. Comme tous les lieux circonvoisins avoient refugiez leurs bestiaux, leurs grains & leurs effets dans Lerida où l'on le croyoit en seureté, il ne faut pas être surpris de la quantité de butin que les Soldats y firent; ils ont tenu foire ou marché dans le Camp pendant plusieurs jours, il n'y manquoit que les Fripiers de Paris, d'Amsterdam, ou de Metz, pour encherir la marchandise qui se donnoit à assez vil prix.

La prise de cette Place a d'autant plus surpris les Catalans, qu'ils regardoient cette Ville comme imprenable; Ils n'avoient pas oublié, que Mr. le Comte d'Harcourt en 1646. après sept mois de siege, fut contraint d'abandonner son entreprise, & que l'année suivante, feu Mr. le Prince ayant attaqué la même Ville, il en leva le siege le 17. Juin 1647. L'histoire fait mention de plusieurs sieges que cette Place a effuyez sans avoir jamais été prise.

Le 16. Octobre Mr. le Duc d'Orleans fit ouvrir la tranchée devant le Château du côté de la Campagne, parce que le côté de la Ville étoit trop commandé; mais on y éleva une batterie de plusieurs mortiers, qui incommodoit fort le Château; depuis le jour  
de

*Elle est  
donnée au  
pillage.*

*Tranchée  
ouverte de-  
vant le Châ-  
teau.*

392 *Journal Historique sur les*  
 de l'ouverture de la tranchée jusques au 29.  
 Octobre, qui est la datte des dernieres lettres  
 venuës de Lerida; au moment que nous finis-  
 sions cet article, les Assiegeans avoient ren-  
 versé une Tour qui flanquoit le Bastion où la  
 brèche étoit déjà commencée, qu'une bombe  
 avoit écrasé la Chapelle du Château, où plus  
 de soixante personnes qui y étoient en prie-  
 res avoient été assommées; & que Mr. d'Or-  
 leans avoit retiré du côté de la Ville les trou-  
 pes qui étoient de l'autre côté de la Segre, afin  
 de ne pas les exposer au Corps d'Armée  
 qu'assemble Milord Gallowai pour tenter le  
 secours de la Place, principalement en cas  
 que la Riviere de Segre vint de nouveau à  
 s'enfler, & à rompre les Ponts de commu-  
 nication: Le dessein de secourir cette For-  
 tereffe paroît pourtant de difficile exécution,  
 puis qu'il faut passer la Segre, mais il n'est pas  
 impossible; au reste il s'est réfugié un si grand  
 nombre d'hommes dans le Château avec la  
 garnison, qu'on y est presque les-uns sur les  
 autres; & quoi que le feu continuel des Assie-  
 gez en ait déjà dégoûté plusieurs, les provisios  
 de bouche comencent pourtant à y diminuer,  
 & les déserteurs ont assuré que les Citernes  
 commencent déjà à tarir; la plûpart de  
 ceux qui s'étoient retirés dans le Château  
 avoient voulu en sortir; mais les Assiegeans  
 les ont repoussez dans la Place la Bayon-  
 nette dans les reins, afin d'affamer plûtôt la  
 Garnison.

## A R T I C L E I I.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en*  
**FRANCE** depuis le mois dernier.

*'Declara-*  
*tion pour les* I. **O**N registra au Parlement de Paris  
 le 24. Octobre, quoi que la Cour  
 fût

fût en vacation, une Declaration du Roi, *bille.*  
concernant l'usage des billets de monoye; *Mon*  
& comme cette Declaration n'interesse pas  
seulement les François, mais aussi les Nego-  
cians étrangers qui commercent en France,  
j'ai crû qu'il étoit à propos de l'insérer ici  
en entier.

**L**OUIS par la grace de Dieu, Roi de France  
& de Navarre. A tous ceux qui ces presentes  
lettres verront, salut. Ayant reconnu que le  
moyen le plus propre pour faire cesser le  
Commerce usuraire des billets de monoye, &  
pour en conserver le crédit, étoit d'en reduire  
& d'en fixer le nombre à une quantité cer-  
taine; Nous avons par nôtre Declaration du  
24. Mai dernier ordonné que de ceux ci-  
devant faits, il en seroit converti & expedé  
de nouveaux jusqu'à concurrence de soixante-  
douze millions de livres, visez & signés tant par  
le Prevôt des Marchands que par un Syndic choisi  
& nommé par les six Corps des Marchands de  
nôtre bonne Ville de Paris, qui seuls auront  
cours dans le Commerce; Nous avons vou-  
lu que ceux desdits billets qui seront de la  
somme de mille livres & au dessus portassent  
intérêt à raison de sept & demi pour cent,  
à compter du jour de leur datte; & pour don-  
ner en même tems à ceux qui se trouveroient  
porteurs des anciens billets, les moyens d'en  
faire des emplois convenables aux differens  
états de leurs affaires ou de leurs Commerces,  
Nous leur avons permis d'en convertir en billets  
des Fermiers Généraux de nos Fermes unies,  
ou des Receveurs Generaux de nos Finances,  
jusqu'à concurrence de cinquante Millions, por-  
tant intérêt, & payables en cinq ans, d'années

394 *Journal Historique sur les*  
en années; Nous avons créé des rentes sur  
l'Hôtel de Ville, & sur le Clergé, Enfin par  
notre Edit du mois de Septembre dernier por-  
tant établissement de douze nouvelles parties  
de Rentes avec création de payeurs, Nous  
avons non seulement assuré, mais encore  
avancé de six mois le payement des interêts des-  
dits nouveaux billets, en ordonnant qu'il sera  
fait & continué par lesdits Payeurs ainsi & de  
la même maniere que lesdites Rentes, suivant  
la repartition qui en sera faite entre eux par  
ordre des Numeros, ce qui met les proprié-  
taires & Porteurs desdits billets dans une  
situation d'autant plus avantageuse, qu'ils ti-  
rent par ce moyen un revenu certain, & par  
avance d'un effet qui a la valeur de l'Espece  
même, & dont ils peuvent se servir pour leurs  
affaires, & pour acquiter leurs dettes. Dans  
l'impatience que nous avons de procurer au  
Commerce & à nos Sujets un avantage en-  
core plus considerable, nous avons fait exa-  
miner en nôtre Conseil tous les differents  
moyens qui pouvoient être mis en usage, &  
il nous a paru que par rapport aux nouveaux  
billets le plus convenable étoit d'en étendre  
le cours dans tout nôtre Royaume, en excep-  
tant néanmoins quelques Provinces où le grand  
nombre de troupes que nous sommes obligé  
d'y entretenir, ne permet pas d'en admettre l'usa-  
ge; & comme par là le commerce desdits billets  
se trouvera plus insensible, Nous avons crû  
qu'il étoit juste d'obliger ceux qui voudront en  
faire entrer dans leur payement, à fournir une  
plus grande quantité d'espece que celle qui a  
été réglée par nos Declarations precedentes, &  
qu'à l'égard des anciens billets de Monoye  
non convertis; & pour achever un ouvrage  
d'jà

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 395

déjà fort avancé par la conversion de près de quatre vingt millions en Rentes ou en Billets de nos Fermiers ou Receveurs Généraux, sans compter ceux qui se sont trouvés dans les Caisses de nos Trésoriers, jusqu'à concurrence de quatorze millions que nous avons éteint, il ne restoit qu'à presser l'exécution du projet que Nous Nous sommes proposé de les supprimer le plus promptement qu'il se pourra. A CES CAUSES & autres à ce Nous mouvants, de l'avis de nôtre Conseil, & de nôtre certaine science, pleine puissance & autorité Royal, Nous avons par ces présentes signées de nôtre main, dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons, voulons & Nous plait, que dans le dernier jour de Decembre prochain, tous les anciens billets de monoye qui n'ont été convertis en nouveaux billets signés du Prevôt des Marchands & du Sindic nommé par les six Corps des Marchands de nôtre bonne Ville de Paris, conformément à nôtre Declaration du 24. Mai dernier, soient employés en billets signés des Fermiers Généraux de nos Fermes unies, ou des Receveurs Généraux de nos Finances, en rente sur le Clergé ou en Rentes au denier dix-huit créées sur l'Hôtel de Ville, & assignées sur nos Fermes des Gabelles & des Aides au choix des porteurs desdits billets; passé lequel temps lesdits billets demeureront nuls, & ne seront reçûs pour aucun des Emplois ci-dessus expliquez; Deffendons conformément à nôtre Déclaration du vingt-trois Août dernier, & sous les peines y contenuës, de donner & de recevoir en payement aucuns desdits billets non convertis; Voulons qu'à commencer du premier Decembre prochain tous les payemens soient  
faits

396 *Journal Historique sur les*  
fait les trois quarts en Espece d'or & d'ar-  
gent & autres ayans cours, & qu'il ne soit  
plus employé dans lesdits payemens qu'un  
quart en billets de monoye nouvellement con-  
vertis & signés du Prévôt des Marchands, & du  
Sindic nommé par les six Corps des Mar-  
chands; Voulons pareillement qu'à commen-  
cer dudit jour premier Decembre prochain,  
lesdits billets ayent cours pour le quart des-  
dits payemens, tant à Paris que dans le reste  
de nôtre Royaume; à l'exception néanmoins des  
Provinces de Flandre, Alsace, Franche-Comté,  
pays Messin & Roussillon, dans lesquels les  
payemens seront faits comme par le passé.  
Exceptons les lettres de Change & billets de  
nos Trésoriers Généraux de l'Extraordinaire des  
Guerres, payables au porteur, qui pourront être  
acquittés pendant le reste de la presente année,  
& pendant le cours de l'année prochaine 1708,  
moitié en argent & moitié en billet de mo-  
noye; les lettres de Change qui seront tirées des  
Pays étrangers sur les Banquiers, Marchands,  
& Negocians de France, pourront être stipulées  
payable en argent comptant en entier, pourvû  
toutefois que les negociations soient faites  
dans les pays étrangers, & avec des Banquiers,  
Marchands, & Negocians établis dans lesdits  
pays étrangers & non autrement. N'entendons  
au surplus rien innover en ce qui regarde le  
payement des droits de nos Fermes, qui seront  
acquittés en argent & espece ayant cours, atten-  
du leur destination au payement des Rentes  
constituées sur l'Hôtel de Ville, qui sera tou-  
jours fait ainsi, que celui des interêts des  
billets de monoye en deniers par les payeurs  
concreusement & de la même maniere que les-  
dites Rentes. SI DONNONS EN MANDE-  
MENT

*Matieres du tems.* Decembre 1707. 397  
MENT &c. DONNE' à Fontaineblau le dix-  
huitième jour d'Octobre l'an de grace mil-  
le sept cens sept, & de nôtre Regne le soix-  
ante cinquième. Signé LOUIS, & plus bas, par  
le Roi, P H E L I P P E A U X ; Vû au Conseil CHA-  
MILLART, & scellé du grand Seau de cire  
jeune.

II. Les Fermiers Generaux & les Rece- *Offres des*  
veurs Generaux des Finances en France, *Fermiers Ge-*  
moyennant des assignations dont ils se con- *neraux.*  
tentent, se sont engagez de fournir à l'Ex-  
traordinaire des guerres, à commencer le  
mois prochain, un million chaque dix jours  
en especes, jusques & à concurrence de  
quarante-un millions; voilà encore une re-  
source à quoi ne s'attendoient pas ceux qui  
depuis cinq ans s'alterent les poulmons à  
soutenir dans les conversations générales  
& particulieres, que la France est abîmée,  
qu'elle n'a ni troupes ni argent pour soute-  
nir la guerre, & qu'il faut qu'elle succombe  
à la premiere Campagne; c'est le langage  
qu'on a tenu tous les quartiers d'hiver dé-  
puis la bataille d'Hochstedt.

Lors qu'on void les mouvemens qu'on *Parallele*  
se donne en Angleterre, & les sommes im- *des forces de*  
mensives qu'on y leve, pour l'entretien d'en- *France avec*  
viron 80. mille hommes que cette Couron- *celles des Ab-*  
ne a sur pied; les ressorts qu'il faut faire agir *liez.*  
en Hollande pour trouver les fonds néces-  
saires pour payer les subsides, & les trou-  
pes étrangères à la solde des Etats Generaux;  
les nécessitez dans lesquelles l'Empereur s'est  
vû d'engager ses Domaines de Silecie à des  
étrangers, \* pour emprunter de quoi pou-  
voir

\* *Aux Anglois.*

voir soutenir la guerre de Hongrie ; tout cela mis en paralelle avec ce que la France est obligée d'entretenir sur pied plus de quatre cens mille hommes, de resister aux forces de presque toute l'Europe, de défendre la Couronne d'Espagne dans plusieurs endroits ; considérant d'ailleurs que cette même Monarchie Françoisé n'a encore perdu de son patrimoine, que Landau & Menin ; qu'en échange elle a conquis Brisac, le Fort de Kel ; penetré novissimè jusques dans le cœur de l'Empire, occupant encore une partie des États du Duc de Savoye ; ce sont là les marques sensibles de la foiblesse & de l'accablement où la France a été reduite par les Triomphes réitérez des Alliez ; je laisse à juger aux personnes désintéressées, si ces avantages sont capables de dédommager l'Angleterre & la Hollande des pertes qu'elles ont fait sur terre & sur mer, & s'ils peuvent les flatter de succès plus avantageux en continuant la guerre sanglante qu'ils refuserent de terminer l'hiver dernier à des conditions raisonnables, parce que la France ayant proposé de faire la paix, les Alliez crurent cette Couronne hors d'état de continuer la guerre aussi vigoureusement qu'elle l'a fait la Campagne dernière.

*Mr. de Chamilly n'est pas mort.*

III. On a anoncé prématurément la mort de Mr. le Maréchal de Chamilly, \* & la destination de son Gouvernement de Strasbourg ; cette nouvelle, quoi que fausse, fut écrite par plusieurs personnes, sur le fondement que Mr. de Chamilly étoit à l'extrémité, & qu'on jugea que la seule Campagne de Mr. le Maréchal de Villars lui avoit me-

rité

\* *En Novembre page 332.*

*Matières du tems.* Decembre 1707. 399  
rité le Gouvernement de Strasbourg.

IV. Le Roi a donné l'Evêché de Grenoble, vaquant par la mort de Monsieur le Cardinal le Camus, à Monsieur l'Abbé de Montmartin Grand Vicair de Monsieur l'Archevêque de Vienne.

*Evêché de Grenoble.*

Sa Majesté a donné à Monsieur de Puifegur Lieutenant General, le Gouvernement de Condé, vacant par la mort du Comte de Revel.

V. Monsieur l'Evêque de la Rochelle, a fait une Ordonnance pastorale qui deffend aux Moines & autres Ecclesiastiques de son Diocèse d'entrer dans aucune Maison où il y ait des personnes du sexe; que si des nécessitez urgentes les obligeoient d'y entrer, il leur est ordonné de faire incessamment ouvrir les portes & les fenêtres de tous les côtez; apparanment que quelques visites tenebreuses particulieres, trop souvent réitérées, ont donné lieu à cette Ordonnance trop generale, & trop rigide.

*Evêque qui deffend aux Ecclesiastiques de voir les femmes.*

VI. Les Escadres du Comte de Fourbin & du Sr. du Gay Trouyn, étant sorties de Brest le 19. Octobre, rencontrerent le 21. à la hauteur du Cap Lezart une Flotte Angloise d'environ cent cinquante voiles, qui alloient à Lisbonne chargez de provisions de munitions de guerre, de quelques troupes, & des chevaux, que le Roi de Portugal avoit fait acheter en Angleterre; cette Flotte étoit escortée par cinq Vaisseaux de guerre Anglois, sçavoir le Devonshire de quatre-vingts six Canons; le Cumberlant de 80. & percé pour 86. Le Chainé Royal de 78. le Chester de 54. & le Ruby aussi de 54. Canons.

*Mrs. de Fourbin & du Gay battent la Flotte Angloise.*

Les deux Escadres Françoises les atta-

querent d'abord avec beaucoup de vigueur; les Anglois se deffendirent aussi très-vailamment, mais enfin le Cumberlant, le Chester & le Ruby furent pris & menez à Brest; le feu prit aux poudres du Devons-hire, dans le tems qu'on l'accrochoit, ce qui le fit abandonner, & un moment après il sauta en l'air avec environ 900. personnes qui étoient sur son bord, sans qu'avec les Chaloupes on en pût sauver que deux hommes. Pour le Chainé Royal, quoi qu'il eût déjà perdu son Mats de Beaupré, il se sauva, & c'est la seconde fois de cette année qu'il a échappé à Mr de Fourbin. A l'égard des Vaisseaux de transport, on en avoit conduit plus de soixante à Camaret, S. Malo, Rochefort, & autres Ports de France; les Armateurs poursuivoient le reste, qui avoit été dispersé comme des perdreaux. Voilà quel a été le sort *du grand & puissant secours* qu'on faisoit esperer au Roi de Portugal depuis le commencement de la Campagne.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

*Le Comte  
Martinitz  
odieux aux  
Napolitains.*

I. **N**Onobstant les progres des armes Imperialles dans le Royaume de Naples, le peuple persiste dans la haine qu'il a contracté contre le Comte de Martinitz, qui se rend tous les jours plus odieux. Il fit publier sur la fin de Septembre une Déclaration, par laquelle il étoit enjoint à tous les Napolitains de donner un état fidelle de tous leurs biens menbles & immeubles, pour

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 401  
pour ensuite imposer une taxe de deux pour cent sur les capitaux, afin de subvenir aux dépenses du nouveau Gouvernement.

II. On continuë d'affûrer que le Comte de Martinitz sera rappellé; on nomme cinq prétendants à la Viceroyauté de Naples, à la tête desquels on met le Prince Eugene de Savoye; A la verité le titre de *Viceroi*, brille un peu plus que celui de *Gouverneur du Milanez*; mais le revenu de celui-ci est beaucoup plus solide, & les peuples plus aisez à gouverner que ceux du Royaume de Naples; desorte qu'on est persuadé que les raisons d'interêt qui obligerent le Prince Eugene de refuser la Campagne dernière le Commandement de l'Armée de l'Empire, ne lui permettront pas d'accepter la Viceroyauté de Naples, si l'on vient à la lui offrir. Les autres prétendants à cette Viceroyauté sont le Cardinal Grimani, (son humeur assez conforme à celle du Comte de Martinitz l'en exclura) le Prince Charles Palatin de Nieubourg, le Prince de Drichsteim, & le Général Comte de Thaur.

III. Le succès avec lequel ce dernier a terminë le siege de Gaëte, qui ne lui a pas été moins heureux, que la défense de Turin, seront de fortes recommandations pour lui. Ce Général avoit formé le siege de Gaëte dès le 22. Août, & la Ville s'est défenduë vigoureusement pendant près de deux mois; Le Duc d'Escalona ancien Viceroi, qui s'y étoit jetté avec quelques troupes Espagnolles, & plusieurs Seigneurs qui l'avoient suivi, lors qu'il se vit obligé d'abandonner Naples, animoit la Garnison, & la flattoit d'être secouruë à propos; jus-

Prétendants à la Viceroyauté de Naples.

Gaëte prise d'assaut par le Général Thaur.

ques-là elle ne manquoit de rien , le Vice-roi de Sicile & le Gouverneur de Sardaigne y faisant entrer de tems à autre des munitions de bouche & de guerre , par le moyen de la mer qui étoit libre aux affiegez.

Le Comte de Thaur , demandoit depuis long-tems une Escadre Angloise & Hollandoise , pour attaquer la Place par mer , sans l'avoir pû obtenir , & prevoyant que le siege tireroit trop en longueur ; & entretiendroit toujours la faction Espagnolle , en faveur du Roi Philippe V. s'avisa de mettre tout en usage pour reduire cette Ville par stratagemme , puis qu'il ne le pouvoit pas par la force des armes. Pour cet effet il forma des intelligences avec les principaux Officiers du Regiment de Verdi ; qui n'étoit composé que de Catalans ; les recompenses qu'il leur promit & le penchant naturel que cette Nation a pour l'infidelité , les lui rendirent bien-tôt traitables ; il fut convenu que lors que les Catalans auroient la garde de quelque poste avantageux qui pourroit rendre les Imperiaux maîtres de la Ville , ils le leur remettroient ; Le Comte de Thaur , lors des premiers engagements , leur fit donner trois cents pistoles , & leur en promit quatre mille , avec de l'emploi , tant aux Officiers qu'aux Soldats , le tout proportionné à leurs services , outre la recompense qu'il leur fit esperer de la Cour de Vienne ou de celle de Barcelonne.

Il s'écoula plusieurs jours avant qu'on pût exécuter le projet ; mais enfin le 30. Septembre les Catalans de Verdi ayans monté la garde dans l'endroit où le Canon des affiegeans avoit fait brèche , le Comte de

Thaur

Thaun qui en fut averti, commanda quelques Bataillons pour monter à l'assaut, ce qui se fit de la maniere du monde la plus tranquille & sans aucun carnage, puis qu'on ne tira pas un seul coup de fusil; car les Catalans mirent proprement bas les armes, & ne donnerent aucune allarme, que lors que les Imperiaux furent dans la Place; on marcha d'abord aux Postes où il y avoit des Corps de Garde, & quoi que la surprise fût extrême, & la confusion plus aisée à concevoir qu'à décrire, les troupes Espagnoles, & les Compagnies Napolitaines qui se trouverent sous les armes, ne laisserent pas de se défendre vigoureusement & de vendre chèrement leur liberté: On admira sur tout la fermeté de Don Joseph de Caro, qui étoit de garde au Poste de la Marine, dont les Imperiaux voulurent d'abord se saisir, pour empêcher que le Duc d'Escalona & les autres Seigneurs qui étoient dans la Place, ne se sauvassent par mer; Ce fut Mr. de Vaubonne Général de la Cavalerie Allemande, qui voulut se saisir de ce Poste; mais Don Caro, qui avoit déjà été blessé donna un coup de pistolet à Mr de Vaubonne, qui le blessa au visage, & ensuite lui plongea son épée au travers du corps, qui met la vie de ce Général en danger.

*Le Général Vaubonne blessé.*

Le Duc d'Escalona se retira au Château lors qu'il vit l'impossibilité de conserver la Ville, & demanda à Capituler; mais (à ce qu'on assure) le Général Thaun lui fit dire, avec autant de dureté que d'impolitesse, qu'il le feroit pendre lui & tout ce qui étoit dans le Château, s'il ne se rendoit dans le moment à discretion; Le terme étoit trop court

*Le Duc d'Escalona prisonnier de guerre.*

pour délibérer long-tems ; d'ailleurs la garnison ayant déjà été envelopée & faite prisonnière dans plusieurs Postes, ne pouvoit plus contribuer à la défense du Château, & la trahison qui venoit d'éclater ne permettoit presque plus de se fier à personne ; de sorte que le même jour le Duc d'Escalona ancien Viceroi, le Duc de Bisacia, le Prince de Callemare, & plusieurs autres personnes de qualité, se rendirent à la discrétion du Vainqueur, qui les traita assez mal pour des personnes de cette distinction, à qui on ne pouvoit rien reprocher contre le devoir de l'honneur, ni les loix de la guerre ; Le Général Allemand les fit conduire à Naples pour orner son triomphe il les fit promener par toutes les places de la Ville, les y laissant exposés pendant quelques heures à la risée & aux insultes du peuple, qui est toujours insolent ; enfin on les mit dans le Château saint Elme, non pas comme des prisonniers de guerre, mais comme s'ils étoient des criminels d'Etat.

Lors que cette nouvelle fut portée en Espagne, elle mortifia beaucoup la nation Espagnole, qui croyoit que les Allemans respecteroient un peu plus les titres de Grands d'Espagne, dont ces Seigneurs étoient revêtus, principalement n'ayans rien fait qui les rendît dignes d'un pareil traitement.

Les Imperiaux se flattent que les Siciliens suivront l'exemple des Napolitains, prétendant qu'il y a de la nécessité de subir le même sort, sans quoi la guerre s'allumeroit entre les deux Royaumes voisins, s'ils étoient à deux Maîtres ; sans convenir tout-à-fait de cette prétendue nécessité, je ne crois pas qu'il

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 405  
qu'il se trouvât beaucoup de personnes qui  
voulussent cautionner l'état present des Si-  
ciliens.

IV. Nous parlâmes le mois dernier \*  
des differens survenus entre le Pape & la  
Republique de Venise; les resolutions que  
la Cour Romaine a prises, de ne point in-  
viter l'Ambassadeur de la Republique dans  
aucune ceremonie publique, a si fort outré  
le Senat, que son Ambassadeur est parti de  
Rome pour s'en retourner à Venise, sans  
prendre congé du Pape: On lui dépêcha un  
Courier du Palais, qui le joignit à quelques  
lieuës de Rome, pour l'inviter de venir re-  
prendre les fonctions de son Ambassade, avec  
promesse qu'on lui donneroit satisfaction; ce  
Ministre s'arrêta à Spolette pour y attendre les  
ordres du Senat, & prescrivit en même tems  
les conditions de la satisfaction qu'il préten-  
doit; mais ne se trouvant pas conformes  
aux décisions de la Cour Romaine, elles  
furent rejettées, & le Ministre Venitien  
continua sa route pour s'en retourner chez  
lui.

*Suite des  
brouilleries  
de la Cour de  
Rome avec  
Venise.*

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en  
SUISSE & à NEUCHÂTEL depuis  
le mois dernier.*

I. **O**ui qu'il qu'il semble que la nego-  
ciation touchant la succession de  
Neuchâtel, soit terminée en faveur du Roi  
de Prusse, qui a appuyé ses prétentions de  
l'éclat de ses richesses, (car à Neuchâtel

*Mrs. de  
Villeroi & de  
Matignon  
abandonnent  
leurs préten-  
tions sur  
Neuchatel.*

E e 4

comme

\* *Voyez Novembre pag. 333.*

comme ailleurs, l'argent a beaucoup de pouvoir) il paroît néanmoins que la préférence affectée, que la Regence de Neuchâtel donne au parti Prussien, attirera tôt ou tard de fâcheuses affaires à cette petite Principauté; mais sans parler des maux qui ne sont pas encore arrivés, voyons ce qui s'est passé de plus éclatant à Neuchâtel. Mr. le Duc de Villeroy au nom de Madame la Duchesse de Lesdiguières, & Mr. le Comte de Matignon, voyant qu'ils ne pouvoient plus esperer aucune justice de ce Tribunal, entièrement dévoué à la faction Brandebourgeoise; que même le Ministre du Roi de Prusse, non content d'avoir voulu primer sur Mr. le Prince de Conti, avoit eu même la hardiesse (le terme est doux pour l'insulte) de menacer de coups de bâtons, l'Avocat d'un des prétendans François, lors qu'il faisoit les fonctions de son Emploi, sans que la Regence se soit mise en état de borner de pareilles violences; Messieurs de Villeroy & de Matignon, dis-je, prirent le parti de s'en retourner en France, après avoir fait signifier au Tribunal une protestation, dont voici la copie.

#### MESSIEURS,

*Leur protestation.*

**N**ous avons crû comme heritiers de la Maison de Longueville, devoir nous rendre à Neufchatel après la mort de Madame la Duchesse de Nemours, pour succeder à la Souveraineté qu'elle possédoit, & qui étoit depuis 250. ans dans cette Maison; c'est pour cela qu'après avoir employé trois mois entiers à établir les droits du sang & à combattre  
les

les prétentions d'une Maison étrangere, nous avions lieu d'esperer que nos raisons seroient favorablement reçues, & qu'il ne resteroit d'autre difficulté que de décider entre nous sur la prérogative de la ligne, ou sur la proximité du degré; cependant nous voyons avec douleur, qu'au mépris des Loix les plus saintes & les plus inviolablement observées jusqu'à présent dans cet Etat, on est resolu à rompre le cours de la justice naturelle, pour faire passer à un Prince étranger ce qui n'appartient legitimement qu'à nous.

Si ces resolutions étoient moins publiques & moins certaines, nous pourrions encore conserver quelque esperance dans l'attente de la décision; mais ce qui s'est passé ici depuis quelque tems ne laisse plus la chose douteuse: on ne sçait que trop les ressorts & les mouvemens qui vont à étouffer la bonne cause, & dont on veut bien par égard pour le Tribunal ne point s'expliquer; on ne rapellera pas non plus l'excès d'indulgence dont on a usé pour un des Agens de Son Altesse Electorale, lequel ayant eu l'insolence de menacer publiquemens de coups de bâtons l'Avocat d'un des prétendans François, dans les fonctions même de son ministere, n'a été condamné, *pour bonnes considérations*, (ce sont les propres termes de la Sentence) qu'à s'épargner la peine de venir au Tribunal. Il seroit inutile aussi de se plaindre de l'affectation avec laquelle on a excité & fait paroître hier à l'Audience, après une déliberation prise de concert dans la Ville, les prétendus Dépurez de Vallangien pour demander un prompt jugement dans une conjoncture que l'on croit favorable au parti que l'on affectionne. Le motif de ces demarches n'est pas

408 *Journal Historique sur les*  
pas équivoque; mais ce qui acheve de per-  
suader que tout est déclaré contre les heritiers  
du sang, est la Sentence que vous rendîtes  
hier, par laquelle vous les obligés à faire sur  
le champ toutes leurs restrictions en preuve,  
à peine d'être forclos, quoique la Sentence  
qui precedoit immédiatement celle là portât  
seulement qu'ils pouvoient les faire ce jour-là,  
& qu'elle ne menaçât point de forclusions.

Une précipitation si peu préparée par vos  
Jugemens précédens, ne nous laisse pas douter  
que vous n'ayez voulu confondre dans un même  
jour, & pas un même Acte les restrictions en  
preuve de toutes les parties, pour fournir un ti-  
tre à S. A. E. contre la demande que nous avons  
formé pour la separation des causes, & que nous  
avons renouvelé par quatre fois différentes de-  
vant vous, sans que vous ayez jugé à propos  
d'y statuer.

Toutes ces circonstances nous forcent mal-  
gré nous, de ne point acquiescer à votre Sen-  
tence d'hier, parce que par là nous commen-  
cerions à confondre nos droits avec ceux des  
ayans cause de la Maison de Châlons, & que  
nous avons autant d'intérêt d'éviter cette con-  
fusion de causes, que S. A. E. en a peut-être de la  
souhaiter, d'autant plus même que cette Sen-  
tence ne s'accorde pas avec celles des 17. &  
23. du même mois, par lesquelles les heritiers  
de la Maison de Longueville n'ont point  
été mêlez, quant à la production, avec ceux  
de la Maison de Châlons.

Dans une situation si triste, & ne pouvant  
regarder cette dernière Sentence que comme  
un piège pour rendre inutiles les premières,  
& nous conduire insensiblement à une confu-  
sion d'actions, à laquelle nous nous sommes  
rou-

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 409  
tôujours opposé, & sur laquelle, malgré toutes nos instances, on n'a jamais voulu prononcer définitivement, nous ne voyons d'autre parti à prendre que celui de nous retirer sans attendre un jugement définitif, auquel nous prévoyons bien que les recommandations mandées & réunies de plusieurs Puissances, auront plus de part que les regles ordinaires de la Justice.

Mais en nous retirant, nous nous croyons bien fondez de protester comme nous faisons ici dans la meilleure forme qu'il se peut, de nullité contre la Sentence qui fut rendue hier, & contre toutes celles qui pourront se rendre dans la suite au préjudice de nos droits; prians tous les assistans d'être témoins de la presente protestation, & de se souvenir, que les heritiers de la Maison de Longueville, dont les Auteurs ont possédé pendant plus de 250. ans cette Souveraineté, sont obligez de se retirer, pour faire place à un étranger: requerant en outre, que la même protestation soit écrite & inserée dans le Registre manuel des trois Etats. Fait à Neufchâtel le premier Octobre mil sept cens-sept.

Nous Louis Nicolas de Neufville Duc de Villeroi, au nom de Madame la Duchesse Doüairiere de Lesdiguières; & Nous Jacques de Matignon Chevalier des Ordres du Roi, donnons pouvoir aux Sieurs Tirasson & de Fort nos Avocats d'aller aujourd'hui dans le grand poile du Château de Neufchâtel, lire ou faire lire en pleine Assemblée les presentes protestations faites le susdit jour 1. Octobre 1707. Signé *Louis-Nicolas de Neufville Duc de Villeroi; & Jacques de Matignon.*

..II. Après

*Jugement  
de la Regen-  
ce,*

II. Après que Messieurs de Villeroi & de Matignon furent partis, la Regence examina le cinq Octobre la protestation que nous venons d'insérer; les jours precedents les plus zéléz au parti Prussien la communiquerent au Sr. Meternich, & lui demanderent son sentiment, afin que dans la deliberation ils ne s'éloignassent pas du dévouement qu'ils lui avoient promis. Ces Magistrats declarerent que cette protestation étoit injurieuse à leur autorité; qu'étant injuste & contraire au droit public, ils défendirent de l'enregistrer.

*Memoire  
de Mr de  
Puizieux à  
Mrs. de Neu-  
chatel.*

III. Le train que prenoient les affaires de Neuchatel, & les ordres que le Roienvoya à Mr. le Marquis de Puizieux son Ambassadeur extraordinaire en Suisse, obligea ce Ministre de faire presenter le onze Octobre le Memoire ci-joint au Gouverneur, Conseil d'Etat de Neufchatel, & aux quatre Ministraux, Conseil & Communauté de la Ville de Neufchatel; voici en quels termes il étoit conçu.

MESSIEURS,

Vous devez vous être aperçus que le Roi mon Maître est demeuré dans une exacte impartialité, tant que Sa Majesté a pû croire que vous ne songiés à décider sur la succession de Neufchatel qu'en faveur d'un de ses Sujets, qui ont seuls des droits legitimes, & que vous ne vous écarteriés point dans le cours de cette affaire de vos anciens usages & pratiques; mais le Roi ayant appris qu'il ne s'agit plus chez vous de prononcer suivant les loix; qu'on designe chaque Juge par le parti qu'il a presque ouvertement embrassé: que le

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 411  
respect dû en tout lieu au Tribunal où se  
rend la justice, est violé, & que les François  
même sont à peine en sûreté: le Roi, dis-je,  
informé de toutes ces particularitez, m'or-  
donne de me rendre à Neufchatel pour vous  
y faire entendre ses intentions.

Sa Majesté ne sçavoit point encore quand elle  
m'a dépêché le dernier Courier que j'ai reçu,  
que vous aviez en quelque maniere forcé la  
plus grande partie de Messieurs les Préten-  
dans François d'abandonner leurs causes; que  
vous refusiez de juger les droits que la Mai-  
son de Longueville a si legitimement sur la  
Comté de Neufchatel, separément de ceux  
que la Maison de Châlons prétend y avoir,  
& que vous étiez comme resolu de donner  
Lundi dix-septième de ce mois l'investiture  
de cette Principauté à Mr. l'Electeur de Bran-  
debourg. Ce sont ces dernieres raisons qui  
m'empêchent de me rendre auprès de vous  
pour n'être point témoin de l'injustice crian-  
te, à laquelle la conduite que vous avez tenu  
depuis la mort de Madame la Duchesse de  
Nemours, donne lieu de croire que vous êtes  
entierement disposez. Cependant je ne veur  
point vous laisser ignorer une partie de ce que  
le Roi m'ordonne de vous dire, me reservant  
à m'expliquer plus amplement de bouche si  
vous accordés à Mrs. les Prétendans François  
un délai suffisant que je vous demande pour  
eux de la part du Roi, & qui les puisse met-  
tre en état de revenir faire valoir leurs droits;  
& si vous voulés m'assurer que vous exami-  
nerez la validité de ces mêmes droits, sepa-  
rément de ceux que prétend avoir la Maison  
de Châlons.

Le Roi m'ordonne donc de vous dire que

la bonne opinion qu'il avoit de vôtre équité & de vôtre prudéce, ne lui permettoit pas de croire que les offres & les promesses du Prince son Ennemi, bien moins encore les voyes obliques que l'on a mises publiquement en usage, pour pratiquer & gagner les suffrages dans une affaire de judicature, eussent le pouvoir de vous engager à faire en faveur de ce dernier une pareille injustice aux Sujets de Sa Majesté; qu'après avoir joui pendant une aussi longue suite d'années des avantages que vous avez trouvé dans son service, & dans le commerce que vous faites avec le Royaume de France, elle vous croyoit trop éclairé pour les vouloir perdre sans nécessité; qu'elle a peine encore à se persuader que vous préférés une protection aussi éloignée qu'incertaine, aux commoditez que le voisinage de la France vous a fournis jusqu'à present: qu'à la verité les nouvelles qu'elle a reçûes depuis quelque tems lui ont donné lieu de penser que vous vous laissiés séduire par des offres trompeuses: Qu'elle a voulu s'en éclaircir en m'ordonnant de me rendre à Neufchatel, & de l'informer exactement des veritables dispositions où je vous aurai trouvé; que vous devés regarder cet ordre comme un effet de l'ancienne bienveillance que Sa Majesté conserve encore pour vôtre Etat. Que cette même bienveillance ne sera point alterée, si Sa Majesté apprend par mes lettres que vôtre conduite répond aux sentimens qu'elle a toujours eus pour vous: que si elle est obligée des'en écarter, elle sçaura bien quel parti elle aura à prendre, & que la vengeance ne lui sera pas moins aisée, qu'il lui a été facile jusques à present de vous donner des marques de son affection,

Je

Je puis donc vous assurer, Messieurs, que l'intention de Sa Majesté est d'employer toutes les voyes qu'elle trouvera convenables pour se faire faire raison de l'injustice que vous aurés renduë à ses Sujets, & cela sans aucune consideration, & sans aucun égard: qu'elle a donné ses ordres pour interdire tout le commerce que vôtre Etat fait avec la France; & qu'elle vous fera plus vivement dans la suite éprouver les effets de son ressentiment.

Les intentions du Roi que je vous découvre ici, doivent dissiper les bruits que les Partisans de ses ennemis affectent de repandre pour vous persuader que Sa Majesté regarde avec une entiere indifference la décision de la succession de Neufchatel. Je puis vous assurer que c'est faussement qu'on publie que la recommandation mandiée du Roi de Suede, & les égards qu'elle a pour les L. L. Cantons Protestans, l'empêcheront de traverser la prétention de Mr. l'Electeur de Brandebourg; les suites ne vous feront que trop connoître le contraire, si vous n'accordés pas le délai que je vous demande de la part du Roi mon maître, & si vous ne rendés pas à ses Sujets prétendans la justice qui leur est si légitimement dûë, & que tout Tribunal impartial ne scauroit leur refuser. Je vous prie donc, Messieurs, de réfléchir serieusement sur le contenu de ce Memoire, d'y faire une prompte réponse, & de ne vous plus laisser surprendre par les fausses esperances que les Ennemis du Roi mon Maître vous donnent, puis qu'elles ne peuvent que vous attirer des malheurs que vous ne scauriez éviter, si vous

414 *Journal Historique sur les*  
ne les prévenés par une conduite plus regu-  
liere & plus conforme à la justice.

A Soleure le 10. Octobre 1707.

*Signé*, PUIZIEUX.

IV. Par ce Memoire, Mr. de Puizieux ne demandoit qu'un terme qu'on accorde tous les jours dans les justices les mieux réglées, & que l'on examinât distinctement les droits de la Maison de Longueville d'avec ceux de la Maison de Châlons, afin que ne les confondant pas, on pût rendre justice à ceux à qui elle étoit dûë; Quelque équitable que parût la demande de l'Ambassadeur de France, elle ne produisit pas l'effet qu'il en avoit attendu, & ce Ministre sur des ordres réitérez du Roi son Maître, se rendit à Neufchatel le 15. Octobre, & le 17. du même mois il presenta le Memoire suivant à la Regence de cette Paincipauté.

MESSIEURS,

*Autre Me-  
moire sur le  
même sujet.*

**I**'Avois crû pouvoir differer à me rendre à Neufchatel, quoique j'en eusse reçu des ordres du Roi mon Maître, jusqu'à ce que vous eussiez accordé le délai que je vous ai demandé en son nom, en faveur de Mrs. les Prétendans François à la succession de cet Etat, & donné une assurance suffisante de statuer sur leurs droits, separément de ceux que l'on prétend faire valoir du Chef de la Maison de Châlons; mais les nouveaux ordres qui m'ont été envoyez par Sa Majesté, sur l'avis qu'on lui a donné des protestations où l'on a obligé ces mêmes Prétendans de se reduire, tant par  
la

*Matières du tems.* Decembre 1707. 415  
la conduite irreguliere & partielle que l'on a  
tenüe, que par toutes les pratiques & caba-  
les qui ont été faites avec tant de succès pour  
les mettre dans cette fâcheuse necessité; Ces  
ordres, dis-je, sont si précis que nulle consi-  
deration n'a été capable de les faire surseoir,  
n'y d'en arrêter l'exécution; vous devez mê-  
me les envisager, Messieurs, comme un reste  
d'égards que le Roi veut bien conserver enco-  
re pour vôtre Etat, afin qu'étant informés à  
tems & par moi-même des intentions de Sa  
Majesté si conformes à la justice & à l'équi-  
té, il ne vous reste aucun prétexte de plain-  
te, si, contre sa propre inclination, Elle se  
voit obligée de se porter à des extremités que  
vous ne sauriez éviter que par une conduite di-  
rectement opposée à celle que vous avez tenuë  
jusques à present, & en faisant une exacte ju-  
stice à Mrs. les prétendants François, dont  
le droit incontestable renverse absolument les  
vaines & chimeriques prétentions d'un Prince  
son ennemi; il est aisé de voir qu'il a mis sa  
confiance dans l'appuy que le concours de ses  
Alliez donne à quelque projet ambitieux, aus-  
si contraire aux interêts de Sa Majesté, que  
funeste au bonheur & à la tranquillité de cet  
Etat, dans l'intervention & l'influence de quel-  
que Puissance, qui se flatte d'en rehausser son  
credit & son autorité dans les sommes qu'il  
répand, & les graces qu'il promet, dont son  
Manifeste fait un si pompeux étalage, plutôt  
que sur aucun ombre de droit qui ait pû lui  
donner esperance d'y réussir par des voyes le-  
gitimes: car quoi qu'il ne s'agisse pas ici de  
discuter sa prétention, je crois néanmoins  
pouvoir dire en general qu'elle est uniquement  
fondée dans l'imagination de ceux qui lui

ont fait concevoir ces projets, & en particulier de quelques personnes qui se trouvent engagées de longue main par les pensions qu'elles ont reçues, & les biensfaits dont on les a flattés, veulent consommer leur ouvrage aux dépens du repos & du bonheur de leur patrie, sans avoir aucun égard pour la justice, ni pour les loix les plus inviolables.

En effet, Messieurs, qu'y a-t-il de plus extraordinaire que de voir aujourd'hui Mr. l'Électeur de Brandebourg au rang des prétendants à Neufchatel? A-t-il ni titre ni qualité dans la succession de Madame la Duchesse de Nemours, dont les Ancêtres ont joui paisiblement de cet Etat depuis près de trois siècles; le droit qu'il prétend dans celle du feu Roi Guillaume d'Angleterre, n'est-il pas encore indécié & contesté, même par rapport aux biens situés dans le Pais-Bas par les Etats Generaux, qui ne laissent pas de l'aider ici de leurs offices & de leur intervention? Ne convient-il pas lui même qu'il est absolument étranger à la Maison de Chalons, dont il veut exercer les droits? Enfin que dira-t-on de voir qu'il veuille obtenir à titre d'inalienabilité un bien qu'il ne peut demander qu'en le supposant alienable, puisque c'est du Testament de René de Nassau, au profit de Guillaume son Cousin, qui n'avoit jamais participé au sang de Châlons, qu'il forme toute la couleur qu'il veut donner à cette vaine prétention; ce sont des contradictions si évidentes, qu'elles ne peuvent se concilier que dans la tête de gens entraînés par un esprit de passion, de caballe ou d'intérêts; Et sans entrer dans les questions d'alienabilité ou d'inalienabilité, ni s'expliquer sur la maniere dont cet Etat peut être

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 417  
être deféré entre Mrs. les prétendans François, le Roi ayant toujours entretenu, & gardant encore une entiere impartialité à cet égard, ne puis-je pas dire avec confiance que c'est vouloir surprendre la Religion des gens simples, credules & sans experiences sur ces fortes de matieres, abuser de la facilité des peuples, & faire illusion à la Justice même, que d'employer un nom aussi sacré à la consommation d'un pareil ouvrage?

Mais pour ne me pas étendre d'avantage sur des faits qui ne sont que trop connus, & dont ceux qui aiment la Justice, & tout ce qu'il y a de gens de bien, ne cessent de gémir; après vous avoir expliqué quels sont les sentimens du Roi sur la prétention de Mr. l'Electeur de Brandebourg, & sur les voyes dont on se sert pour la faire valloir, je me renferme quant à present, Messieurs, à persister aux raisons que j'ai alleguées dans le Mémoire qui vous a été présenté de ma part le II. de ce mois, tant au sujet du délai suffisant que je vous demande au nom & par ordre de Sa Majesté, en faveur de Mrs. les prétendans François, que de la separation des droits qui se tirent de la Maison de Châlons, & de la Maison de Longueville.

S'il arrivoit contre mon attente, que vôtre réponse n'y fût pas conforme, & que la prétention qui a paru pour Mr. l'Electeur de Brandebourg continuât de vous accuser, jusqu'au point de préférer à celui de Mrs. les prétendans François, qui se trouvera avoir de meilleurs droits à la succession de Neufchatel; j'ai encore de nouveaux ordres de Sa M. de vous assurer, que ne pouvant regarder une pareille conduite que comme une déclaration formelle contre

418 *Journal Historique sur les*  
tre ses interêts sur une demande aussi legitime,  
rien ne sera capable d'arrêter les effets de son  
indignation, ni de vous soustraire à la juste ven-  
geance qu'elle se propose d'exercer. Je ne puis  
me persuader que vous entendiez avec indif-  
ference les menaces du ressentiment de Sa M.  
portées par son Ambassadeur, & l'impression  
en doit être d'autant plus vive, que tout le  
monde sçait combien il sera facile à Sa  
M. de les mettre à exécution.

L'amour que vous devez avoir pour vôtre  
patrie, & pour le repos & la tranquillité de  
cet Etat; les reflexions que vous ne man-  
querez pas de faire sur ce que vous avez à crain-  
dre & à esperer de la part de Sa Majesté; les  
convenances d'un voisinage si utile & si avan-  
tageux; les rémoignages qu'elle vous a don-  
né jusqu'à présent de l'honneur de sa bien-  
veüillance, seroient des motifs plus que suffi-  
sans pour vous déterminer; mais si l'on joint  
à cela, le regret que plusieurs personnes d'en-  
tre vous ont fait paroître en differens tems,  
lors de la retraite de Mrs. les prétendans Fran-  
çois, & la connoissance que vous devez avoir  
de la justice de leurs droits si conformes aux  
intentions de S. M. toutes ces considerations  
ne me laissent pas lieu de douter des dispo-  
sitions favorables que je trouverai pendant mon  
sejour à Neufchatel pour leur entiere execu-  
tion; c'est à ce seul prix, que vous pouvez  
meriter la continuation de cette même bien-  
veüillance. Je souhaite en mon particulier,  
que vous me fournissiez les occasions pour ai-  
der à vous y maintenir. *Signé PUYSEULX.*

V. Les raisons alleguées par Monsieur  
le Marquis de Puiseulx, & les menaces  
qu'il

qu'il fit de la part du Roi, n'étant pas capables de rompre les engagements que le Tribunal de Neuchâtel avoit contracté avec le Ministre de Brandebourg, qui refusa non seulement d'examiner séparément les prétentions des Maisons de Longueville & de Châlons, mais aussi d'accorder aux prétendans François les délais qu'ils demandoient pour produire leurs titres, & contredire les prétentions de la Maison de Brandebourg.

Cette partialité trop affectée, obligea le Parlement de Besançon, sur la Requête du Procureur General, de rendre un Arrêt le 28. Octobre, par lequel il est ordonné, que tous les prétendans à la succession de Neuchâtel seroient assignés pardevant lui, pour voir déclarer que cette Principauté & ses dépendances appartient au Roi privativement à tous autres, comme réuni à la Couronne, à cause de la Comté de Bourgogne, d'autant plus que la Baronnie d'Arlay, qui y est située, est un Fief dominant du Comté de Neuchâtel: Que les precedens possesseurs de ce Comté, n'ayans pas fait dans les termes de la Coutume, foi & hommage, la Commise étoit ouverte au profit du Roi. Le même Arrêt fait défenses au Tribunal de Neuchâtel de connoître des contestations concernant cette succession, à peine de nullité & de cassation; & que cependant les revenus, droits & émolumens seroient mis sous la main du Roi, & les deniers en provenans au trésor Royal de Sa Majesté. Cet Arrêt fut signifié au Gouverneur & au Procureur General du Tribunal de Neuchâtel.

*Arrêt du  
Parlemēt de  
Besançon qui  
adjudgé  
Neuschâtel  
au Roi.*

*Le Roi de  
Prusse déclara  
le Prince de  
Neuschâtel.*

VI. Les personnes qui n'étoient ni gagnées, ni prevenües envisagerent d'abord cet Arrêt comme le jugement qui fut prononcé sur la contestation de l'Huitre de la Fable, dont les prétendans n'eurent que l'écaïlle. Le Tribunal reconnut aussi les dangers dans lesquels on alloit plonger la Patrie, mais les Membres ne voulant pas perdre les fruits de leurs esperances, ni marquer de l'ingratitude aux liberalitez dont Mr. de Meternich les avoit déjà favorisez, & dont on n'a jamais fait mistere à Neuschâtel, déclarerent le troisiéme Novembre, le Roi de Prusse pour leur Souverain : & le lendemain ils prêterent serment entre les mains de son Ambassadeur, après qu'il eut juré au nom de son Maître l'observation des loix, Privilèges & Libertez des Comtez de Neuschâtel & Valangin, après quoi ce Ministre prit possession du Château.

*Extrait  
d'un Traité  
entre les Al-  
liez & le Roi  
de Prusse.*

VII. La Reine d'Angleterre & les Etats Generaux prétendent d'être engagez à soutenir les prétentions du Roi de Prusse en vertu d'un Article du Traité conclu entre ce Prince & Milord Marlborough le 28. Octobre 1704. lors qu'il s'engagea d'envoyer quelques mille Brandebourgeois à l'Armée d'Italie; ce Traité porte, „ Com-  
„ me le Roi de Prusse fera agir ce Corps  
„ avec toute la vigueur possible, pour le  
„ bien de la cause commune, & qu'il est juste  
„ que dans celui-ci le sien ne soit pas negligé,  
„ l'Empereur, la Reine de la Grande Bre-  
„ tagne, les Etats Generaux, & Mr. le Duc  
„ de Savoye s'engagent que dans les opera-  
„ tions qui se feront du côté de l'Italie con-  
„ tre la France, on aura un égard fort par-  
„ ticulier

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 421

„ tuculier , aux interêts du Roi de Prusse,  
„ par raport à ceux qu'il peut avoir de ce  
„ côté là , particulièrement à ses droits sur  
„ les Comtez de Neuchâtel & de Valan-  
„ gin, soit en procurant à Sa M. le Roi  
„ de Prusse, la possession, aussitôt que ce-  
„ la se pourra, soit en ne faisant ni paix ni  
„ Treve avec la France, à moins que Sa  
„ M. P. ne soit entierement contente des pré-  
„ tentions & droits susdits.

Voilà le titre sur lequel l'Angleterre & la Hollande fondent l'appuy qu'ils donnent dans cette occasion à la Maison de Brandebourg, & ce qui les obligea de presenter le Memoire ci-joint à la Regence de Neuchâtel le 18. Octobre.

MESSIEURS,

C'OMME le Memoire qui fut présenté hier par le Marquis de Puisieux est relatif à celui du onze, & ne contient que des injures & des menaces, nous ne nous y arrêterons pas; mais puis que la violence & l'emportement sont annexés aux Ministres de France, & qu'ils veulent s'approprier par tout où ils sont, le droit de commander de pleine puissance, on ne pouvoit pourtant pas s'imaginer qu'on s'abandonât chez une Nation libre à des incartades semblables à celles du Marquis de Puisieux, faisant venir chez lui plusieurs d'entre vous pour les charger d'injures & de menaces: aucun Ministre a-t'il jamais prostitué de la sorte son Caractere? des Juges d'un Etat Souverain ont ils jamais été traitez si indignement? & si ces menaces faisoient d'autres impressions dans vos cœurs que celle que doit inspirer un juste ressentiment à des gens  
de

de cœur qui ont leur honneur en recommandation, & qu'après cela vous accordassiez un délai, qui de soi-même est si injuste, toute la liberté de votre Tribunal, Messieurs, seroit anéantie, & l'Ambassadeur de France se mettroit en possession par ses violences, de vous en faire tous les jours de nouvelles, & de traiter une Nation entièrement indépendante de la France, avec plus d'orgueil & de violence qu'il n'en oseroit faire aux Sujets mêmes de son Roi, quoique cette Nation là soit assujettie à un affreux esclavage; & d'autant que Sa Majesté Britannique & L. H. P. sont dans une ferme résolution de maintenir tous leurs engagements avec le Roi de Prusse, & qu'ils ne pouvoient regarder le délai que vous donneriez à l'Ambassadeur de France, quelque court qu'il fût, que comme une action que la violence auroit extorquée de vous, ils se trouveroient obligez de prendre de justes mesures avec le Roi de Prusse pour soutenir ses droits contre la violence dont la France se sert envers vous. *Et nous nous opposons absolument de la part de la Reine de la Grande Bretagne, de L. H. P. à tout ce que l'Ambassadeur de France, qui n'est point partie, & qui n'a pas le moindre droit d'intervenir dans cette affaire, voudroit exiger de vous, comme étant de choses injustes que vous ne pouvez lui accorder en aucune manière, sans donner un juste sujet de plainte au Roi de Prusse, & par conséquent à Sa Majesté Britannique & à L. H. P. au nom desquels nous avons l'honneur de vous parler. Nous vous réitérons les assurances de nôtre estime pour vous. Donné à Neufchatel le 18. Octobre. signé, A. STANIAN.*  
 J. LOUIS RUNCKEL.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. Toutes les operations militaires sont finies sur le Rhin pour cette année; Mr. le Duc de Hanover a distribué son Armée le long du Rhin, du Main & du Necker; Celle de France prend des quartiers d'hiver, sçavoir l'Infanterie dans les Lignes de Lauterbourg & dans la basse & haute Alsace; La Cavalerie ou Dragons en Franche-Comté, & dans les Evêchez.

*Armées  
du Rhin se-  
parées.*

II. Le mauvais état dans lequel Mr. le Duc de Hanover a trouvé l'Armée Imperiale, à laquelle sa solde de presque toute la Campagne étoit dûe, point de Magazins, de vivres ni de munitions; l'Artillerie peu nombreuse & mal assortie, & enfin point d'argent dans la Caîsse militaire; tout cela dégouta si fort Mr. d'Hanover du Commandement general, qu'il dépêcha deux de ses Gentilshommes, l'un à Vienne & l'autre à Ratisbonne, pour y représenter que si tout n'étoit pas mieux en état la Campagne prochaine, l'Empereur & les Etats de l'Empire pouvoient à bonne heure jeter les yeux sur un autre Général, qui pût sans troupes, sans armes, sans munitions & sans argent, battre ou faire tête à leurs ennemis. Voilà qui justifie la conduite du feu Prince de Bade, & doit un peu consoler le Margrave de Bareith de l'affront qu'il a reçu sans l'avoir mérité.

*Mr. d'Han-  
over de-  
gouté du  
Commande-  
ment.*

III. Le

*Le Comte  
de Zobor mis  
en liberté.*

III. Le Comte de Zobor & le Major de Breslau, qui avoient été envoyez prisonniers au Roi de Suede de la part de l'Empereur, pour avoir déplû à Sa Majesté Suedoise, ont été mis en liberté & sont de retour à Vienne.

*La Prin-  
cesse de Wol-  
femb. fiancée  
de l'Archi-  
duc.*

IV. La Princeesse Elisabet Christine de Wolfembutel, a enfin été declarée fiancée de l'Archiduc Charles d'Autriche, frere de Sa Majesté Imperiale, à laquelle on donna la qualité de *Reine*, sans y ajouter le titre d'*Espagne*, ni de *Naples*: cette ceremonie se fit à Vienne avec beaucoup d'éclat à la mi-  
Octobre; mais on ne parle plus du départ de cette Princeesse pour la Catalogne.

## ARTICLE VI.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus confi-  
derable en POLOGNE & Pais du  
NORD depuis le mois dernier.*

*Aparance  
de paix en  
Pologne.*

I. **A** mesure que les Suedois avancent en Pologne, les Moseovites veulent & semblent vouloir éviter d'en venir aux mains: On s'est aperçû aussi que les Rois de Suede & Stanislas ralentirent leur marche, lors qu'ils furent arrivez dans le Palatinat de Posnanie; On croit que ce fut parce que les Moscovites ayant ruiné les Provinces par où les Suedois devoient passer, il falloit faire amas de vivres & les voiturer pour la subsistance de l'Armée. D'autres disent, (& plusieurs Lettres en ont fait mention) qu'on negocioit une paix entre le Roi de Suede & le Czard, & qu'on étoit convenu d'une suspension d'armes pour deux mois: mais nous n'avons rien vû d'assez positif,  
pour

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 425  
pour oser donner cette nouvelle pour infail-  
lible.

II. Le Général Patkul, Suedois, qui  
avoit passé au service du Czard, & l'avoit incité à la guerre contre son Roi & sa Patrie; qui ensuite fut nommé Ambassadeur du Czard à la Cour de Dresden, où le Roi Auguste le fit arrêter contre le droit des gens; Ce Patkul, dis-je, ayant été remis entre les mains du Roi de Suede en vertu d'un article du Traité conclu avec le Roi Auguste, fut envoyé à Stockolme, pour y être jugé suivant les Loix du Royaume de Suede; ayant été trouvé coupable & convaincu du crime de Leze-Majesté envers son Souverain, de trahison, d'infidélité, & de perfidie envers sa patrie, fut condamné à être roué vif, écartelé, & ses membres exposez sur les grands chemins. Les lettres venuës de Pologne nous ont appris que cet Arrêt de mort avoit été exécuté à la tête de l'Armée Suedoise le dix Octobre proche de Casimir dans le Palatinat de Pologne où étoit pour lors le quartier général.

III. Le Conseil de Lublin s'est séparé sans fixer le tems ni le lieu auquel il se rassemblera; depuis cette separation & l'éloignement des Moscovites, plusieurs Senateurs & autres Seigneurs Polonois se sont declarés pour le Roi Stanislas, & lui ont été rendre leurs devoirs.

IV. La peste continuë à faire des ravages à Cracovie & aux environs; on craint même que cette contagion ne soit suivie de la famine, parce que les Moscovites ont consommé & enlevé tous les grains des environs, & qu'on n'y en ose porter aucuns des Provinces voisines, tout commerce ayant été

*Gen. Pat-  
kul exécuté  
à mort.*

*Le Conseil  
de Lublin  
séparé.*

*Ravages  
de la peste à  
Cracovie.*

426 *Journal Historique sur les*  
été interdit avec cette malheureuse Ville.

*Le Roi Augu-  
ste fait  
faire le pro-  
cès à ses Mi-  
nistres.*

V. Depuis que le Roi de Suede a évacué la Saxe, le Roi Auguste a nommé des Commissaires pour faire le procès aux Srs. Pffingstein & Imhof, qui sont les Plenipotentiaires qui negocierent de sa part, son Traité de paix avec le Roi de Suede: Aparamment que ce Prince veut les rendre responsables du peu de gloire qu'il s'est acquis par ce Traité, & à laquelle il n'a sans doute fait d'attention qu'après la ratification, & que les autres Souverains de l'Europe lui en ont fait connoître toute la laideur & l'ignominie.

*Il met ses  
troupes en  
quartier  
chez les  
Princes ses  
voisins.*

VI. Le Roi Auguste, ayant de son autorité mis les troupes en quartier d'hiver dans les Etats des Ducs de Saxe Weymar & de Saxe Eysenach, ces Princes s'en sont plaints à la Diette de Ratisbonne, à la Cour de Vienne, au Roi de Prusse, & à plusieurs autres Membres de l'Empire, faisant connoître que le Roi Auguste cherchoit querelle à la branche Ernestine, & qu'il sembloit qu'il vouloit décharger sur elle les chagrins que les Suedois lui ont causez; mais que si l'on ne l'obligeoit incessamment de rapeller ses troupes & reparer le dommage qu'elles y ont déjà fait, exigeant outre leur nourriture & celle de leurs chevaux, huit sols par jour pour chaque place, ils sauroient prendre des mesures pour se garantir de cette injustice, & qu'ils alloient députer au Roi de Suede, pour implorer son secours; le seul nom du Roi de Suede respecté dans toute l'Europe, & craint dans tous les endroits où les armes peuvent penetrer, firent mouvoir plusieurs ressorts de la machine Germanique, pour engager le Roi Auguste de rapeller incessamment ses troupes; L'Em-  
percur

*Leurs plain-  
tes & leurs  
menaces sur  
ce sujet.*

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 427  
pereur, la Diète de Ratisbonne, le Roi de Prusse & quelques autres Membres de l'Empire ont fait faire des remontrances sur ce sujet à la Cour de Drésden; Voilà en quel état est cette affaire dans le tems que nous finissons cet article.

## A R T I C L E VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.*

I. **L**ES Parlemens combinez d'Angleterre & d'Ecosse, metamorphosez ou baptisez sous le nom de *Parlement de la Grande Bretagne*, sont assemblez dans le Palais de Westmunster: nous renvoyons au mois prochain à parler des deliberations qu'on prendra dans cette assemblée; car il n'y a pas d'aparence que la Reine ni son Conseil soient fort fatiguez des Adresses de felicitation sur les progrès des armes de Sa Majesté, tant par mer que par terre; on ne croit pas non plus que les Lauriers qu'a recueillis cette Campagne Milord Marlborough, lui attirent des complimens de la part de la Chambre haute, ni de nouvelles recompenses de la part des Communes: En tout cas il a été plus habile que Milord Gallowai, ni que Milord Schowel; car il a évité le Combat aussi longtems qu'il avû qu'il n'étoit pas superieur à Mr. de Vendôme, & il n'a pas executé les projets de siege qui avoient été faits au commencement de la Campagne, à cause de l'incertitude apparente qu'il y trouva: on prétend pourtant que la prudence des Députez Hollandois a prevalu

*Parlement de la Grande Bretagne assemblé.*

428 *Journal Historique sur les*  
vâlu dans cette occasion à la vivacité du  
General, qui ne vouloit rien menager pour  
accroître sa gloire.

*Plaintes  
contre le  
Gouverneur  
de la nouvel-  
le Angleter-  
re.*

*Corfaires  
Anglois de-  
mandent  
l'absolution à  
la Reine.*

II. Plusieurs habitans de la nouvelle An-  
gleterre font arrivez à Londres pour por-  
ter des plaintes à la Reine & au Parlement  
contre leur Gouverneur, qui exerce sur eux  
une espece de tiranie, comme font la plu-  
part des Seigneurs revêtus de quelque auto-  
rité sur les Peuples, lors qu'ils se trouvent  
éloignez de la source dont elle est émanée.

III. Les Pirates ou Fributiers Anglois  
de Madagascard ayans troublé le commer-  
ce des Indes Orientales pendant plusieurs  
années, pillant indifferamment sur toutes  
sortes de Nations, amies & ennemies, se sont  
si fort enrichis qu'ils ont resolu d'abandon-  
ner ce metier de Corfaire; ils ont pour cet  
effet présenté Requête à la Reine d'Angle-  
terre & à son Conseil, pour demander la  
liberté de venir dans le Royaume, y jouir  
paisiblement des fruits de leur larcin, moye-  
nant une somme considerable qu'ils ont of-  
fert pour mettre leur conscience en seureté;  
je dis conscience, parce que ne pouvant être  
tranquilles après tant de vols soutenus d'une  
infinité de meurtres, ils ont crû qu'ils ne  
pouvoient pas mieux s'adresser qu'à la Rei-  
ne, qui comme Chef de l'Eglise Anglicane  
pouvoit leur donner une absolution genera-  
le, comme en effet elle l'a leur a donnée  
moyenant cinquante mille livres sterling,  
qu'ils porteront au trésor Royal, pour peni-  
tence de leur crime; il ne reste plus à ces pe-  
nitens Anglois ( de leur propre aveu ) que six  
millions cinq cens mille livres, monoye de  
France, pour leur aider à pleurer leurs pe-  
chez.

IV. Le

IV. Le Chevalier Hardi, commandant une Escadre de sept Vaisseaux de guerre, & escortant la Flotte qui alloit dans la nouvelle Angleterre, rencontra au sortir de la Manche une Escadre Françoisse inferieure en nombre & en forces à la sienne; mais au lieu de l'attaquer, il fit force de voiles pour s'en éloigner; Le lendemain il ne fut pas assez heureux pour éviter un combat que les vents lui livrerent, où ses Vaisseaux furent si mal-traitéz, qu'il fut obligé de revenir à Plymouth & à Torbay. Cependant la Cour d'Angleterre jugeant que Mr. Hardi étoit un poltron, a ordonné à un Conseil de guerre composé d'Officiers de Marine, d'examiner la conduite de ce Chef d'Escadre, pour le punir suivant qu'il seroit trouvé coupable.

*Le Chevalier Hardi mis au Conseil de guerre.*

## ARTICLE VIII.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE, &c. depuis le mois dernier.*

I. **O**utre la perte que les Anglois & les Hollandois firent dernièrement de leur Flotte de Moscovie, attaquée & détruite par Mr. de Fourbin; le mauvais traitement causé à la Flotte destinée pour Lisbonne, de la maniere dont nous l'avons marqué dans l'Article second de ce Journal; les Negocians Hollandois viennent encore d'essuyer une perte considerable en leur Flotte de Hambourg, qui ayant été surprise par la tempête la nuit du cinq au six Octobre, fut jettée sur les Côtes de Flandres, où plusieurs Navires perirent sur les bancs

*Pertes des Hollandois sur mer.*

430 *Journal Historique sur les*  
bancs de sable. Les Armateurs de Dunkerque, de Nieuport & de Calais profitant de cette désolation, prirent 18. à 20. de ces bâtimens richement chargés, qui n'avoient pas échoüé.

*Mr. Marlborough son voyage & ses conférences à Francfort.*

II. Milord Marlborough éclairé de la présence de Mr. Gueldermalsen Député de Mrs. les Etats Generaux, se rendit à Francfort le 21. du mois d'Octobre, pour conférer avec Mr. le Duc de Hanover, l'Electeur de Mayence, le Comte de Wratislaus de la part de l'Empereur, & plusieurs Princes & Députez des Cercles de l'Empire. La principale matiere qui fut agitée dans cette entrevûe, (outre la predication & exhortation annuelle que les Anglois & les Hollandois font aux Etats de l'Empire, de fournir à bonne heure leur contingent, & de ne se pas laisser prévenir par les François dans une ouverture de Campagne,) on proposa d'augmenter les forces des Alliez de trente mille hommes pour la Campagne prochaine: Les Membres de l'Empire dirent là dessus, que cette augmentation, toute nécessaire qu'elle étoit, ne pouvoit & ne devoit pas les regarder, tant par le peu d'intérêt qu'ils avoient dans la guerre, que parce qu'en ayant supporté le plus pesant fardeau, sur tout cette dernière Campagne, (l'Armée de l'Empire n'ayant servi que de témoin pour voir la désolation que le Maréchal de Villars avoit causé dans les Cercles de Suabe, de Franconie & du Haut Rhin,) les Cercles n'étoient pas même en état de fournir leur contingent.

On proposa ensuite que cette augmentation seroit fournie par les trois Puissances qui

*Matières du tems.* Decemb 1707. 431  
qui ont occasionné ou sollicité la guerre  
d'aujourd'hui, sçavoir dix mille hommes par  
l'Empereur, dix mille par l'Angleterre, & dix  
mille par les Etats Generaux. Le Comte  
de Wratislaus representa l'impossibilité de  
l'Empereur, à cause des dépenses qu'il étoit  
obligé de faire pour la guerre de Hongrie ;  
Le Sieur Gueldermalsen soutint que la  
Hollande s'étoit épuisée par les dépenses  
extraordinaires qu'elle avoit fait pour sou-  
tenir jusques à present la diversion d'Espa-  
gne, de Portugal & de Piemont, outre les  
secours qu'elle a donné à propos à l'Empire,  
& qu'il lui suffisoit de veiller à conserver  
les avantages remportez en Flandres les  
Campagnes dernieres sur l'ennemi com-  
mun.

Mr. de Marlborough fut le plus traita-  
ble, ayant assuré l'Assemblée de la part de la  
Reine sa Maîtresse, qu'elle n'oublieroit rien  
pour porter son Parlement à consentir & à  
contribuer la plus grande partie de cette aug-  
mentation, assurant que tant que la Reine  
auroit quelque credit sur l'esprit de ceux qui  
composent la Chambre des Communes, el-  
le ne penchera jamais à la Paix, jusques à  
ce que tous les Alliez n'ayent obtenu de la  
France ce qu'ils demandent, & qu'on n'ait  
mis cette Monarchie sur le pied qu'elle étoit  
sous le Regne de Louïs XIII.

Les sentimens de Mr. de Marlborough  
ne firent pourtant rien conclure à l'Assem-  
blée; les Membres de l'Empire qui s'y trou-  
verent, demanderent des copies des diffé-  
rentes propositions, pour les communiquer  
à leurs Superieurs; ensuite le Milord prit la  
route d'Hollande avec Mr. de Wratislaus

*Son retour  
en Hollande  
& passe en  
Angleterre.*

432 *Journal Historique sur les*  
pour se rendre de là en Angleterre, quoit  
que peu satisfait de son voyage sur le Rhin,  
de sa negociation à Francfort, ni de sa der-  
niere Campagne en Flandres.

## ARTICLE IX.

*Contenant quelques Nouvelles de Litterature  
& autres Remarques curieuses.*

*Panegyri-  
que de St.  
Loüis.*

I. **U**N trop grande abondance de matie-  
res des mois précédens nous ont em-  
pêché de parler plutôt de quelques pièces  
d'esprit qui nous ont été adressées; on peut  
mettre de ce nombre le panegyrique de Saint  
Loüis, qui fut prononcé le jour de la fête en  
presence de l'Academie Françoisse par Mr.  
l'Abbé de Combefort, Curé de Nôtre Dame  
des bonnes nouvelles. Son discours fut uni-  
versellement aplaudi, & on le trouva com-  
posé d'une infinité de pensées delicates & choi-  
sies, dont la plûpart parurent nouvelles aux  
sçavans & habilles auditeurs qu'il avoit. Il fit  
presque toujours une juste & naturelle appli-  
cation au Roi qui regne aujourd'hui, de tout  
ce qu'il mit en œuvre pour St. Loüis: comme  
par exemple le zèle qui a animé l'un & l'au-  
tre de ces Monarques pour retablir la disci-  
pline Ecclesiastique, pour proscrire les duels  
de leurs Etats, faire revivre & autoriser les  
Loix & la justice que le Roi rend dans son  
Conseil, comme le St. Monarque la rendoit lui-  
même sous les arbres de Vincenes. Dans le  
second point Mr. de Combefort s'étendit sur  
les opprobres que le Saint avoit souffert, sa  
dure captivité, & qu'enfin il étoit mort de la  
peste; ajoutant qu'il avoit supporté tous ces  
maux

maux avec une patience plus Chrétienne qu'heroïque ; il passa ensuite sur les disgraces arrivées à ses troupes, quoi qu'elles ne fussent armées que pour faire connoître le Nom de Jesus - Christ aux Nations les plus reculées, & la fermeté avec laquelle le St. Roi les avoit supporté ; il fit le paralelle de cette fermeté dans l'adversité, à la grandeur d'ame avec laquelle Louïs XIV. a envisagé les disgraces qui ont affligé la France depuis quelques années, ayant vû le torrent de ses prosperitez, n'ayant pas jusques-là donné lieu de distinguer le Heros Chrétien d'avec le Heros profane.

Mr. de Combefort dans sa peroraison, qui fut très-touchante, compara St. Louïs à David & à Moïse. Il dit que le Roi Prophète, quoi que si fort selon le cœur de Dieu, n'eut pas la consolation de lui élever un Temple; ses mains encore teintes de sang, quoi que ce fut de celui des ennemis de son Dieu, ne parurent pas assez pures pour élever un si auguste édifice; cette grace fut réservée à son fils, dont le Regne fut plus pacifique. Moïse par une legere infidelité, par un doute leger sur l'exécution des promesses de son Dieu, se rendit indigne d'entrer dans la terre de promesse; il n'eut que la consolation de la voir de loin; il fut réservé à Josué de la conquérir, & d'en mettre en possession le peuple de Dieu. Il appliqua ces passages de la sainte Ecriture à St. Louïs, lors qu'il dit, que de quelque foi qu'il fut animé, & de quel zèle qu'il fût enflammé, il n'eut pas la consolation de rétablir le culte de Dieu dans des Regions d'où il avoit été banni, & pour la conquête desquelles il avoit fait deux voyages consecutifs au Le-

» vant ; cette grace, (ajouta l'Orateur) étoit  
 » réservée à la postérité lors qu'elle regneroit  
 » roit en Espagne & en France &c.

II. L'Ode de Mr. de la Mothe qui a remporté le prix de Poësie cette année à l'Académie Française, étant de ces pièces chéries par les gens de bon goût, qu'on doit conserver à la postérité, nous n'avons pas pû nous dispenser de la mettre ici dans son entier, parce qu'on n'en pouvoit rien retrancher qui ne fût précieux. Le sujet de la pièce étoit, *que la sagesse du Roi le met au dessus des évènements.*

*Ode de Mr.  
de la Mothe  
qui a rem-  
porté le prix  
à l'Acade-  
mie Fran-  
çoise.*

*Verité qui jamais ne change  
Et dont les traits toujours chéris,  
Seuls aux plus pompeuses loüanges,  
Donnent leur véritable prix :  
C'est toi qu'aujourd'hui j'interroge,  
LOUIS ne souffre point d'éloge,  
Que tu ne puisse garantir.  
Dicte-moi des Vers qu'il approuve,  
Où son cœur modeste ne trouve  
Rien dont il m'ose dementir.  
On a vû de son premier âge,  
Ses Etats chaque jour accrus,  
Et ses voisins par son courage,  
Humilier ou secourus.  
A sa voix l'erreur fugitive ;  
Le progrès des Arts qu'il cultive ;  
Ses Vaisseaux souverains des flots ;  
Mais malgré ses hautes images,  
Tout cet éclat n'est pour les sages  
Que l'apparence du Heros.*

*Cependant de cette apparence,  
Nos foibles yeux trop ébloüis,  
Avec la gloire de la France,*

*Matières du tems. Decemb. 1707. 435*  
Confondoient celle de LOVIS.

Juges aveugles que nous sommes ,  
Sur le merite des grands hommes ,  
Le sort regle nos jugemens ,  
Sous son Empire illegitime ,  
Nous abandonnons nôtre estime ,  
Aux hazards des évenemens .

Les champs de Pharsale & d'Arbelles ,  
Ont vû triompher deux vainqueurs ,  
L'un & l'autre dignes modeles ,  
Que se proposent les grands cœurs ;  
Mais le succès a fait leur gloire ,  
Et si le sceau de la victoire ,  
N'eût consacré ces demi Dieux ,  
ALEXANDRE aux yeux du vulgaire ,  
N'auroit été qu'un temeraire ,  
Et Cesar qu'un seditieux .

LOVIS , ce douteux avantage ,  
Sur mon esprit n'a point de droit ,  
Et pour t'admirer j'en visage  
Tes vertus plus que tes exploits .  
Quelque pompe qui t'environne ,  
Du vif éclat de ta Couronne ,  
Ma raison tempere l'excès ,  
Je ne te cherche qu'en toi-même ,  
C'est là que ta gloire suprême ,  
Indépendante des succès .

Tu scûs vaincre & braver l'envie ,  
Mais de tes ennemis vaincus ,  
Quand l'audace fut asservie ,  
Tu scûs , GRAND ROI , ne vaincre plus ;  
Laisant des palmes tou tes prêtés ,  
Tu résista à tes conquêtes ,  
Triomphe ignoré des guerriers ,  
Vainqueur , toi même tu te domptes  
Et de ce seul instant tu comptes  
Avoir mérité des lauriers .

*Des loix , respectant les limites ,  
Que te prescrivoit l'équité ,  
Cent fois à ses bornes prescrites ,  
Ton courage s'est arrêté.*

*Mais le Dieu que ton cœur adore ,  
En toi vouloit donner encore ,  
Un autre exemple à l'Univers ,  
Et pour fournir une carrière ,  
Où s'exerça ton ame entiere.  
Le Ciel te devoit des revers.*

*Il semble que la Providence  
Toijours jalouse de ses droits ,  
Ait voulu tromper la prudence  
Qu'elle seconda tant de fois ;  
Tout paroissoit à nos armées ,  
Par cent triomphes animées ,  
Assurer des honneurs nouveaux ;  
Prodige , fatale méprise ;  
Je vois la victoire surprise ,  
S'égarer sur d'autres drapeaux.*

*Drapeaux trop étrangers pour elle ,  
Déjà sa faveur se dément ,  
LOVIS , ta vertu la rapelle ,  
De ce honteux égarement ;  
Les Cohortes Hesperiennes ,  
Qu'enflammoient l'exemple des tiennes ,  
L'ont vû expier son erreur ;  
A tes loix désormais renduë ,  
Dans ce parti qui la perduë ,  
Elle a renvoyé la terreur.*

*Toi qui des vertus immortelles ,  
Fais en LOVIS briller tous les traits ,  
Grand Dieu que tes faveurs nouvelles ,  
Couronnent tes propres bienfaits ;  
Par toi son cœur inébranlable ,  
Du sort contraire ou favorable ,  
Scus éviter le double écueil ,*

*Matières du tems. Decemb. 1707. 437*

*Souhaitent toujours cette sagesse,  
Qui voit les revers sans foiblesse  
Et la victoire sans orgueil.*

P R I E R E.

*Dieu de paix à nos vœux que ta bonté reponde,  
Que LOVIS n'ait plus d'ennemis,  
Et qu'il soit devant toi, de tous les Rois du monde,  
Le plus grand & le plus soumis.*

III. Mr. L'Abbé du Mans Chanoine de Rennes, qui étoit Prieur de Sorbonne l'année dernière, ouvrit la Sorbonique de Mr. l'Abbé Tricaud le 30. Septembre par six petits *Medium*, & trois grands *Medium*. Après les six petits il harangua suivant l'usage le Souûtenant; le discours fut trouvé très beau & fort poli; Mr. du Mans lut aussi quelques Vers Latins à la loüange du Souûtenant, où l'on en remarqua quelques uns qui étoient finement imitez de la quatrième Ode d'Horace, où le Poëte appelle Apollon & les neuf sœurs à son secours.

*These de  
Mr. l'Abbé  
Tricaud en  
Sorbonique.*

IV. Au mois de Septembre 1706 nous annonçâmes les deux *Polium* auxquels travailloit le Sr. Bugnon; Historiographe de S. A. R. de Lorraine, quoi que ces Ouvrages soient achevez, ils n'ont pas encore été mis sous la presse; cependant les Epîtres Dedicatoires en sont toutes prêtes; le premier est dédié à S. A. R. & le second à Mr. de Mahuer, premier President de la Cour Souveraine de Nancy. Le Sieur Bugnon a fait un autre Ouvrage qu'on va mettre sous presse, & qui sera dédié à Mr. le Marquis de Lenoncourt de Blainville, Gouverneur de Nancy; il a pour titre, *Relation exacte concernant les Caravanes ou Corteges*

*Ouvrages  
de Mr. Bugnon.*

*Relation des Caravanes en Asie.* *Reges des Marchands d'Asie; tout ce qui s'y pratique de curieux, leurs précautions contre les Turmes des Arabes &c.* Par l'extrait de la Préface qu'on m'a envoyé, il paroît que l'Auteur nous apprendra qui sont ceux qui ont établi ces Caravanes, les differens Officiers qui en ont la conduite, & leurs obligations; l'ordre qu'on tient dans les marches & dans les haltes; leur maniere de se défendre lorsqu'on les attaque; enfin l'Auteur nous promet dans sa Relation un très-grand nombre de choses curieuses qui n'ont point encore vu le jour par écrit. & qui ne manqueront jamais d'être favorablement reçues des personnes qui aiment véritablement toutes les nouveautez. Ce sont les propres termes de l'Auteur; lors que l'ouvrage aura paru, nous pourons en dire quelque chose de plus particulier.

*Caractere de Mr. Arnoul.*

V. On a imprimé une petite brochure qui a pour titre, *Caractere de Mr. Arnoul, Intendant General de la Marine &c.* par l'Abbé Viany Prieur de St. Jean d'Aix, qui a été fort applaudi, puis qu'on en a déjà débité deux Editions; en voici les deux dernieres Stro- phes.

*Du foible Toulon dans un mois  
En faire une si forte Place,  
Qu'elle ait pu resister au Barave, à l'Anglois,  
Et punir de Victor la temeraire audace.  
De ce Heros formé sur des traits sans pareils,  
Si l'on cherche le nom, & l'Espagne & la France,  
Nous diront, c'est Arnoul, dont les sages conseils  
Ont sauvé toute la Provence.*

VI. On travaille à une troisième Edition du livre que le Sr. le Sage a mis au jour depuis

puis peu, sous le titre du *Diable boiteux*; deux Seigneurs de la Cour mirent l'épée à la main dans la boutique de la Barbin, pour avoir le dernier exemplaire de la seconde Edition.

Mr. l'Abbé Bordelon, si connu & si estimé parmi les gens de Lettres, a fait mettre sous la presse une Brochure de 20. pages, qui a pour titre *les Bequilles du Diable boiteux*; Mr. Bordelon s'attache à faire voir la délicatesse & la solidité de cet Ouvrage, auquel, dit-il, *on ne donne pas seulement le tems de s'habiller, puis qu'on vient en poste pour l'enlever; enfin, continuë-t-il, ne l'a pas qui veut, & je ne crois pas que jamais Diable ait été tant fêté.*

*Mr. Bordelon donne des Bequilles au Diable boiteux.*

VII. Mr. Pestel Professeur de Rhetorique au College du Cardinal le Moine, vient de donner au public une petite Poësie Latine, où l'on trouve l'éloge de S. A. R. Mr. le Duc d'Orleans; celui de Mr. le Maréchal de Berwick y est délicatement tourné; L'Auteur jette en même-tems quelques fleurs sur les tombeaux de Mrs. le Marquis de Sillery, le Comte de Polastron & le Comte d'Avila, tuez à la bataille d'Almanza.

*Eloge de Mrs. d'Orleans, de Berwick &c.*

VIII. Mr. l'Abbé d'Ormesson, proche parent de Mr. le Procureur General, Doyen & grand Vicairé de Beauvais, s'est démis de son Doyenné entre les mains du Chapitre de Beauvais, pour venir finir le reste de ses jours aux incurables, dans la maison desquels il a choisi un appartement. Un si grand exemple de moderation & de désintéressement dans un homme qui avoit droit de prétendre par sa naissance & par son mérite aux premières dignitez de l'Eglise, a touché tout le monde, donné occasion à bien des reflexions sur la pompe

*Mr. d'Ormesson quitte ses Benefices pour se retirer aux incurables.*

440 *Journal Historique sur les*  
pompe & la vanité des hommes, & a fait re-  
grer Mr. d'Ormesson de tout le Diocèse de  
Beauvais.

*Religieuses  
de Port Ro-  
yal, l'usage  
des Sacre-  
mens leur est  
interdit.*

IX. Mr. Polet Superieur du Seminaire de  
St. Nicolos de Chardonet, ayant été par ordre  
de Son Eminence, Mr. le Cardinal de Noail-  
les, demander aux Religieuses de Port Royal  
des Champs, l'Acte d'acceptation de la Con-  
stitution du Pape Clement XI. de l'année 1705.  
sans y mettre la Clause de restriction pour la  
paix de Clement IX. mais comme elles de-  
claterent, *qu'elles recevoient la derniere Consti-  
tution autant qu'elle ne préjudicieroit point à la  
paix de Clement IX. & non autrement,* Mon-  
sieur Polet leur interdit l'usage des Sacremens.  
Ces Dames ont présenté Requête à Monsieur  
le Cardinal pour demander la levée de cet inter-  
dit, soutenant que n'étant pas des pecheresses pu-  
bliques, elles ne devoient pas être publique-  
ment privées de l'usage des Sacremens. Une  
autre occasion qui a causé la disgrâce de ces  
Dames, c'est pour l'élection d'une Abbessé dé-  
puis la mort de Madame Racine, dont elles  
ne purent pas convenir au gré de leurs Supe-  
rieurs. Enfin ces Dames ont appellé de tou-  
tes les procedures faites contre elles de l'Offi-  
cialité de Paris, à la primatie de Lion, où  
l'affaire est presentement pendante.

*Augustins  
établissent  
un College à  
Saar - Loûis.*

X. Les Reverends Peres Augustins de Saar-  
Loûis y ont établi un College, où ils ensei-  
gnent les Humanitez, tant en François, Latin,  
qu'Allemand, jusques à la Rhetorique exclusi-  
vement; Il y a déjà un nombre considerable  
d'Ecoliers, qui augmentera tous les jours,  
principalement si Dieu redonne la paix à l'Eu-  
rope.

ARTICLE X.

*Qui contient les naissances, les mariages, & la mort des Princes & autres personnes Illustres.*

I. **F**Aute de naissances illustres, nous anoncerons ce mois-ci un acouchement, qui à le considerer dans toutes ses circonstances, est aussi surprenant que celui de Sara femme d'Abraham; A la verité la femme de ce Patriarche avoit cent ans, lors qu'elle mit au monde Isaac; mais c'étoit dans un tems où les hommes vivoient plus longtems qu'à present; Une femme, (dont on ne dit pas la qualité) de la Province de Cornouaille, accoucha au mois d'Octobre dernier d'un fils & de deux filles. L'âge de cette femme peut bien être mis en parallele avec celui de Sara, par raport au cours de la vie de l'une & de l'autre; mais on ne peut pas disconvenir, que le travail de mettre trois enfans au monde, ne soit beaucoup plus fatiguant que celui de Sara.

*Naissances.*

II. Le mariage de Mr. le Prince d'Auvergne fils de Monsieur le Comte d'Auvergne & Neveude Mr. le Cardinal de Boüillon, est accompli avec la Princesse d'Arshot, qui est d'une des premieres Maisons des Pais-Bas. Mr. le Prince d'Auvergne passa en Hollande au commencement de cette guerre, & entra au service des Etats Généraux, ce qui surprit tous ses amis, & chagrina beaucoup son illustre Famille, qui n'a eu aucune part à cette conduite.

*Mariages.*

Le jeune Prince Vahini, a épousé à Rome la fille du feu Duc de Ceri Aldobrandini.

III. L'Abbé de Lubieres, qui a demeuré

ré

ré 14. ans parmi les Jesuites, mourut dernièrement à Paris; Il avoit fait connoître dans les meilleures chaires de Paris, le talent qu'il avoit pour la Predication, il étoit même retenu pour faire le Panegyrique de St. Ignace de Loyola, dans la maison Professe des Jesuites. Le public est redevable à ce défunt d'un ouvrage qui a eu beaucoup de succès, & qui même a été lû du Roi; il a pour titre *l'Esprit de ce siecle*, qui parut au commencement de cette année, & qui est écrit dans le goût des *Caracteres* de la Bruyere. Au reste cet Abbé étoit cousin germin de Mr. Julien Lieutenant Général des Armées du Roi, & petit fils de Mr. de Lubieres, qui, lors qu'il vivoit, étoit premier President du Parlement d'Orange; Le Pere de l'Abbé, lors qu'il embrassa la Religion Catholique, quitta Orange, pour s'aller établir à Arles.

Dame Barbe Charlotte de Migieu, Epouse de Messire Jean Comte de Fenoüil, ayant rempli sa cariere, son corps fut inhumé dans l'Eglise des Augustins déchauffez: Elle a laissé deux fils & trois filles; sçavoir Mr. le Comte de Fenoüil Maître des Requêtes, Juge très estimé dans le Conseil; il a épousé depuis quelques années la fille de feu M. le Marquis de Palluau Marechal de Camp & Gouverneur de Charleroi; le second fils est Don du Fenoüil, Religieux de l'Ordre de Citeaux. L'aînée des trois filles a épousé M. de Grefolles, Comte de Tiranges dans le Forêt, ci-devant Capitaine dans le Regiment Lionnois; les deux autres sont Religieuses Urselines à Bellay. Madame du Fenoüil étoit fille de Mre. Guy de Migieu, premier

President des Requêtes à Dijon, & de Dame N.....de Mongex, d'une des plus illustres Maisons de cette Ville-là; Mr. de Migieu, aujourd'hui President à Mortier du Parlement de Dijon, étoit frere du Pere de cette illustre morte.

La mort a enlevé à l'âge de 35. ans un homme qui meritoit de vivre plus long-tems par le bon usage qu'il faisoit de la vie; c'est Messire Joachim Tardi Prêtre du Diocèse de Lion; il avoit d'abord pris le parti de la retraite; mais celle qu'il avoit choisie, ne convenant pas à sa santé, il avoit été obligé de la quitter; Mr. l'Abbé Tardi avoit beaucoup de genie pour la Philosophie; il avoit fait de très-grands progrès dans celle de Descartes, & sur tout dans la doctrine du Pere Malebranche; La Méchanique & la Géométrie étoient les sciences pour lesquelles il avoit le plus d'ouvertures; il avoit aussi beaucoup de goût pour les beaux arts, comme la peinture, la musique &c.

Mr. le Marquis de Rougemont, ancien Conseiller au Parlement de Dijon, est aussi mort; il avoit eu plusieurs enfans de Dame N.....de Montillet son épouse, entre autre le Marquis de Rougemont premier Capitaine du Regiment Dauphin Cavalerie; L'Abbé de Rougemont, connu par les progrès qu'il a faits dans la nouvelle Philosophie, sur tout dans la Doctrine de feu Mr. Regis, dont il étoit un zélé Sectaire, & trois filles autant distinguées par leur mérite, leur vertu, que par leur beauté, l'une desquelles est Religieuse dans l'Abbaye Royale de N. Dame à Bellay. Mr. de Rougemont dont j'annonce la mort, avoit été pendant plusieurs

444 *Journal Historique sur les*  
années premier Syndic de la Noblesse de Bu-  
gey; il avoit un autre fils nommé Mr. de  
Chavanes, qui perdit la vie à la Bataille de  
Nervinde, étant Capitaine d'Infanterie.

Messire Esprit de Cabars, Chevalier, Sei-  
gneur de Villermont, ci-devant Gouver-  
neur des Isles d'Herès, & Lieutenant Gé-  
neral pour le Roi de l'Isle de Cayenne, mou-  
rut à Paris le 16. Octobre, âgé de près de 90.  
ans; il étoit allié de Mrs. Roujaut, dont dé-  
puis peu on en a vû un Intendant en Berry, de  
Mr. le Boindre Conseiller au Parlement, qui  
a épousé l'aimable Mademoiselle Doujat,  
de Mrs. Pucelles & de Catinat; il n'avoit  
qu'un fils unique de grande esperance, qui  
fut tué au siege de Namur; Madame de Vil-  
lermont sa Mere, étoit tante Paternelle de  
feu Mr. de Laguette, mari de Dame N.....  
de Brulart, de l'illustre Maison de Silleri,  
qui mourut dernièrement à Paris âgée de  
27. ans, sans enfans.

Mr. de Villermont sçavoit parfaitement  
les Langues étrangères, sur tout l'Italienne,  
l'Espagnolle & l'Angloise; il excelloit dans  
la connoissance de la Geographie; il entre-  
tenoit des Relations dans toutes les parties  
les plus reculées du monde, & recevoit jour-  
nellement des lettres de l'Amerique & de la  
Chine; c'étoit ce qui l'avoit rendu si cher à  
Mrs. les Cardinaux d'Etrées & de Janfon, &  
à feuë Madame la Duchesse de Nemours. Il  
a laissé une nombreuse Bibliotheque, com-  
posée sur tout des ouvrages de quantité de  
Voyageurs; il en avoit plus de 800. volu-  
mes tous des plus choisis & des plus estimez.  
On est en quelque maniere redevable à Mr.  
de Villermont, de l'édition qu'on a faite des

*éloges*

*Matières du tems.* Decemb. 1707. 445  
*éloges des hommes Illustres du siècle de LOUIS  
le GRAND*, dont il donna la pensée à Mr.  
Bégon Intendant de Rochefort son ami par-  
ticulier, qui fit la dépense des portraits, & feu  
Mr. Perault composa les éloges

Mr. de Barville Commandant du Fort  
de Bareau en Dauphiné, vient aussi de pa-  
yer le dernier droit à la nature; Il avoit épou-  
sé Mademoiselle d'Attili Longchaine, sœur  
de Mr. l'Evêque de Tournai, qui est de l'an-  
cienne Maison de Beauvau, dont nous  
avons parlé dans le tome précédent.

Messire Charles Amedée de Broglio Com-  
te de Revel, Lieutenant Général des Ar-  
mées du Roi, Chevalier de ses Ordres &  
Gouverneur de Condé, mourut à Paris vers  
la fin d'Octobre.

# T A B L E

## D E S A R T I C L E S

Du mois de Decembre 1707.

ARTICLE I. <i>Espagne &amp; Portugal.</i>	pag. 385
ARTICLE II. <i>France</i>	392
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	400
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>	405
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	423
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	424
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	427
ARTICLE VIII. <i>Hollande &amp; Pais-Bas.</i>	429
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>	432
ARTICLE X. <i>Naissances, Mariages &amp; Morts des Personnes Illustres.</i>	441

# TABLE GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE

*Des Matières de ce septième Volume.*

## A.

- A** *Abesse* de St. Pierre de Lion, son démêlé avec l'Archevêque de la même Ville. 324
- Accademiciens* de Paris, ouverture de leur assemblée. 65
- Accrostiche* sur la paix. 141
- Allemagne.* 35 115. 184. 276 349. & 423
- Albe* (le Duc d') Ambassadeur d'Espagne en France, rejoüissance qu'il fait faire au sujet de la naissance du Prince des Asturies. 246
- Almanza* (Bataille d') 7. 77. Colonne élevée en memoire de la Bataille. 85. Marques de distinctions accordées à cette Ville, pour sa fidelité. 85
- Amnistie* en faveur des Espagnols Rebelles. 16. 86. 160.
- Antin* (le Marquis d') sa galanterie envers le Roi recompensée d'un Gouvernement. 329
- Angleterre* Royaume. 53. 131. 198. 205. 360. & 427
- Angleterre* (la Reine d') ses qualitez. 54. sa Declaration pour un nouveau Parlement. 55. nomme des Commissaires de commerce. 56. donne de nouveaux titres au Pr. George son Epoux. 133. ses sentimens opposez à ceux des Hollandois pour le secours d'Espagne. 135. refuse le congé aux prisonniers François. 198. éloigne la paix & pourquoi 360. pardonne pour de l'argent aux voleurs & Corsaires de Madagascar. 428

H h

A 70

TABLE DES MATIERES

<i>Arquien</i> le Cardinal, sa mort.	76
<i>Arragonois</i> , peine imposée à leur revolte. 85. origine de leurs privileges. 151. Decret qui les revoque.	232
<i>Archiduc</i> (l') Charles d'Autriche changement qu'il fait dans les Charges du Milanez. 107. <i>Voyez Espagne.</i>	
<i>Asfeldt</i> (le Chevalier d') ses progres dans le Royaume de Valence. 84. gratification qu'il reçoit,	20
<i>Asturies</i> , ( le Prince des ) sa naissance. 234. 310.	
<i>Avejan</i> (le Comte d') sa mort.	312
<i>Auguste</i> (le Roi) écrit & felicite le Roi Sta- nislus. 49. rend au Roi de Suede toutes les marques de sa victoire de Kalisch. 50. fait faire le procès à ses Ministres, & met ses Troupes en quartier sur les terres des au- tres Princes de Saxe.	426
<i>Autel</i> (Mr. le Comte d') fait faire des re- jouïssances pour la naissance du Prince des Asturies.	247

B.

<b>B</b> <i>Ade</i> ( la Princesse de ) soumise aux con- tributions.	37. 116
<i>Bareith</i> ( le Margrave de ) s'excuse sur l'a- bandon des Lignes. 44. & sa justification de ce qu'on lui ôte le Commandement. 189	
<i>Bataille</i> d'Almanza.	7. 77
<i>Beaucaire</i> , Ville de Languedoc, conspiration découverte.	161
<i>Berezin</i> (le Comte) Envoyé de Hongrie près du Czard de Moscovic.	358
<i>Berrwick</i> (le Maréchal Duc de) gagne la Ba- taille d'Almanza. 7. écrit au Commandant de	

## TABLE DES MATIERES.

de Vilna. 12. il est fait Lieutenant General d'Aragon. 87. fait Grand d'Espagne.	320
<i>Bouillon</i> ( le Cardinal de ) son voyage en Nor- mandie.	22
<i>Bourges</i> ( l'Archevêque de ) son spectative au Cardinalat.	95
<i>Bugnon</i> ( le Sr. ) sa relation sur les Caravanes.	437

### C.

<b>C</b> <i>Amisards</i> emprisonnez à Londres pour le Fanatisme. 54. 58. leur condamnation.	199
<i>Camus</i> , ( Mr. le Cardinal de ) Evêque de Gre- noble, sa mort.	375
<i>Cardinaux</i> , si St. Pierre en a fait comme le prétend le Pere Alexandre. Capucin.	374
<i>Cardinaux</i> , nouvelle promotion.	258
<i>Castille</i> , ses Loix & usages.	230
<i>Centa</i> Ville d'Affrique, trahison découverte.	89
<i>Ciudad-Rodrigo</i> prise d'affaut.	385
<i>Clergé</i> de France, rentes aliénées à son pro- fit.	20
<i>Cœuvres</i> , ( le Maréchal de ) bienfaits qu'il reçoit du Roi.	20
<i>Conti</i> ( Mr. le Prince de ) retourne en France, peu satisfait de son voyage de Neufchatel.	264
<i>Cornes</i> sorties de la tête d'une fille.	304
<i>Critique</i> , ouvrage sur cette matiere, mal reçu & échoüé.	368
<i>Czard</i> de Moscovie menasse de faire enlever les Senateurs Polonois. 130. continué à ra- vager la Pologne. 196. brûle les Villes de Pologne, & enleve les plus riches effets. 290. se défie des Polonois, craint les Sue- dois, & est déclaré ennemi de la Republi- que. 356.	Darm-

TABLE DES MATIERES.

D.

**D** *Armstadt* ( le Prince de ) passe au service  
des Moscovites. 48  
*Diable boiteux*, ouvrages sous ce titre. 308. &  
439

E.

**E** *Eu* de cent ans, ou source minerale. 370  
*Escalona* ( le Duc d' ) Viceroy de Naples,  
obligé de se sauver à Gaëte. 176. est fait  
prisonnier. 403  
*Ecossois* leur murmure. 131  
*Egmond* ( le Comte d' ) sa mort & sa Famille  
éteinte. 376  
*Empereur* ( l' ) donne des ordres pour arrêter  
les Moscovites reclamez par le Roi de  
Suede. 44. offre le Commandement au Duc  
de Hanover. 138. envoie le Comte Zobor  
prisonnier au Roi de Suede. 186. les diffé-  
rends avec le Roi de Suede. 280. son ac-  
commodement avec Sa M. S. 287 fait re-  
stituer les Temples des Protestans. 350  
*Espagne* Royaume. 1. 77. 151. 229 315. & 385  
*Espagne* la Reine accouche d'un Prince des  
Asturies. 234. 310. Te Deum chanté en  
France à cette occasion. 244  
*Etrées* ( le Maréchal d' ) sa mort. 74  
*Eugene* ( le Prince ) confirmé Gouverneur de  
Milan. 31. son entrée en Provence. 163. leve  
le siege de Toulon. 237. écrit aux Etats  
Generaux les raisons. 299. assiege & prend  
Sûze. 332. & 380  
*Evêque* qui défend aux Ecclesiastiques de voir  
les femmes. 399

TABLE DES MATIERES.

F.

- F**loraux (les jeux) de Toulouse, leur institution, & remarques à ce sujet. 139  
*Fourbin* (le Chevalier de) est fait Chef d'Escadre. 20. prend plusieurs Vaisseaux sur les ennemis de la France. 296. bat la Flotte Angloise allant en Portugal. 399  
*France* Royaume. 19. 90. 160. 236. 324. & 392

G.

- G**âète Ville forte du Royaume de Naples assiégée & prise d'assaut par les Impériaux. 381. 401. *Voyez Naples.*  
*Galloway* Milord perd la Bataille d'Almanza. 7. arrive en Catalogne. 16  
*Gascon* qui se fait un capital de l'eau de la Scenc. 23  
*Genève*, remarque sur cette République. 110  
*Genes*, République, remarques sur l'élection de son Doge. 341  
*Grenoble*, (l'Evêché de) donné à qui. 399  
*Grimani* (le Cardinal) ses mouvemens pour faire soulever le Royaume de Naples. 33. 180. a encouru les censures de l'Eglise. 102

H

- H**anover (le Duc d') proposé pour être Generalissime de l'Armée de l'Empire 138. accepte le Commandement 189. arrive à l'Armée 279. fait élever de nouvelles Lignes 352. se degoute du Commandement de l'Armée de l'Empire & pourquoi. 423  
*Hardi* (le Chevalier) chef d'Escadre, accusé de poltronnerie 429  
*Hollande.* 59. 136. 201. 299. 364. 429

## TABLEDES MATIERES.

- Hollandois*, font des offres de St. Crepin au Roi de Portugal 18 refusent d'envoyer des secours sur le Rhin, ni en Espagne 64. 138. leurs sentimens opposez à ceux des Anglois, & leurs ordres severes contre les Marelots 202. demandes qu'on leur fait de la part de toutes les Puissances Alliées 367. pertes qu'ils font sur mer. 429
- Hongrie* ( le Trône de ) declaré vaquant. 184

### I

- I** *Esuites* ( les Peres ) presentent un Placet au Roi de Suede & pourquoi. 359
- Imperiaux*, qui avoient fait provisions de chaines, pour enchaîner les François, en font eux mêmes battus. 59
- Insectes*, mouches & sauterelles monstrueuses, tombées en Angleterre. 201
- Italie* 30. 98. 168. 248. 333. & 401

### K

- K** *Elkemet*, Ville de Hongrie, les Marchands Turcs y font insultez. 42
- Keyserling* ( le Sr. ) Ministre de Prusse violemment insulté à la Cour du Grand Duc de Moscovie 197. cette affaire terminée & comment. 357

### L

- L** *Angalerie* ( le Marquis de ) passé au service des Moscovites. 355
- Lerida* assiegée 323. prise d'assaut & donnée au pillage. 489
- Libe ralité* est une vertu; les Espagnolles la pratiquent en faveur de leur jeune Prince. 315
- Lignes* de Stolhoffen forcées. 36
- Litterature* ( ouvrage de ) 65. 139. 205. 303. 368 & 432
- Losalbarez* ( le Marquis de ) declaré Viceroi de Sicile. 179

## TABLE DES MATIERES

<i>Loüis XIV.</i> du nom, Roi Très-Chrétien, gratifications qu'il fait à ses Sujets 19. autres 91. autres.	326
<i>Lubomirski</i> ( le Prince ) abandonne le Roi Stanislas, pour sauver ses terres du sacagement des Moscovites.	292

### M

<b>M</b> <i>Arlborough</i> (Milord) ouverture de sa Campagne. 61. sa retraite précipitée vers Bruxelles. 62. l'Empereur & les Cercles d'Allemagne lui demandent du secours. 63. mouvement des Armées de Flandres. 203. son voyage en Hollande, & ensuite sur le Rhin. 367. motif de ce voyage, & son retour en Hollande & ensuite en Angleterre.	430
<i>Mantouïe</i> (la Duchesse de) entre dans un Convent à Pont à-Mousson, son éloge.	93
<i>Mariages.</i>	147. 216. 374. & 441
<i>Mahoni</i> ( le Sr. de ) prend Alcira.	85
<i>Medavi</i> ( le Comte de ) assemble l'armée pour le secours de Toulon.	222
<i>Martiniz</i> ( le Comte de ) Viceroi de Naples odieux au peuple.	401
<i>Mines</i> d'argent découvertes en Gascogne.	22
<i>Moines</i> , leur trahison recompensée de l'esclavage.	78
<i>Molé</i> de Champlatreux, President, Genealogie de sa maison.	23
<i>Monoye</i> , Declaration touchant les billets de Monoye. 21 autres. 94. Arrêt pour la prorogation du cours des Especes. 236. <i>Voyez France.</i> Declaration pour donner cours aux billets de monoye dans le Royaume.	393
<i>Montespan</i> ( Madame de ) sa mort.	75
<i>Mont Vesuve</i> , montagne ardente, sa description & ses nouveaux ravages.	251

TABLE DES MATIERES.

<i>Mozthe</i> (le Sr. de la) son Ode qui a remporté le prix de l'Accademie	434
<i>Morts.</i>	74 147. 216 310 374. & 442
<i>Mulles</i> , l'usage en est défendu en Portugal.	88
<i>Munster</i> , (l'Evêché de) conféré à Mr. de Meternich. 31. Bref. du Pape à ce sujet.	100
<i>Musc</i> , animal des Indes, remarques à ce sujet & sur ses propriétés.	372

N.

<b>N</b> <i>Aiffances.</i>	310. 374 & 441
<i>Naples</i> , description du Royaume & de la Ville capitale. 168. revolte des Napolitains. 173. Capitulation des Napolitains. 223 249. Auteurs de la revolte. 248. nouveau murmure des Napolitains contre les Imperiaux. 259. continuation du murmure des Napolitains.	343
<i>Nemours</i> (la Duchesse de) sa mort.	75
<i>Neufchatel</i> (la Principauté de) qui sont ses prétendans, 113. 282. surquoi sont fondées leurs prétentions 263. plusieurs pièces curieuses à ce sujet. 267. 348. Memoires de Mr. de Puffieux sur ce sujet 405. Arrêt du Parlement de Besançon qui adjuge cette Principauté au Roi 419. le Tribunal en investit le Roi de Prusse.	420
<i>Nombril</i> Relique de Châlons.	69 146
<i>Normanville du Bost</i> (le Marquis de) ses droits sur l'Etat de Saluces.	206

O.

<b>O</b> <i>Ran</i> , Vil'e d'Affrique assiegée par les Maures, & sa description.	317
<i>Orleans</i> , (Mr. le Duc d') son arrivée à l'armée d'Espagne. 12. passé en Arragon, prend Saragosse. 14. assiege & prend Mequinenza 158. fait publier une amnistie pour les Catalans.	

TABLE DES MATIERES:

160. assiege Lerida. 323. prend la Ville d'af- faut.	390
<i>Ossonne</i> , (le Duc d') prend Serpa & Moura sur les Portugais.	83
<i>Owerckerken</i> (M. d') General Hollandois son entrée en Campagne.	61

P.

<b>P</b> ape (le) Clement XI. sa décision sur l'Evê- ché de Munster. 31. Medaille à son sujet. 101. les broüilleries avec la Republique de Veni- se. 335. exhorte les Evêques de Pologne à l'union, & ne pas faire de nouvelle élection. 47. ses ordres pour les armes d'Espagne. 257. 335. fait une promotion de Cardinaux. 258. suite de ses broüilleries avec Venise.	405
<i>Parlement</i> de la grande Bretagne assemblé.	427
<i>Pais-Bas</i> .	59. 136. 201. 299. 364. & 429
<i>Parkul</i> (le General) executé à mort.	425
<i>Pembroeck</i> , (le Comte de) déclaré Viceroi d'Ir- lande.	134
<i>Peterborough</i> (le Comte de) disgracié par la Reine d'Angleterre.	365
<i>Philippe V.</i> Roi d'Espagne donne une amnistie à ses Sujets rebelles. 16. ordonne des prieres pour les morts à la bataille d'Almanza. 17. rend les privileges des Aragonois & Valen- ciens conformes à ceux de Castille. 232. ses ordres pour les couches de la Reine. 233. gra- tifications qu'il fait à M. de Berwick	319
<i>Pologne</i> .	47. 126. 194. 289. 355. & 424
<i>Pologne</i> (la Reine douairiere de) fait un voyage à Naples.	30
<i>Polonois</i> publient l'interregne. 194. desolation generale de leur patrie.	195
<i>Poltrons</i> , le mépris qu'on a faisoit ancienne- ment aussi bien qu'aujourd'hui.	82
<i>Portugal</i> .	1. 77. 151. 229. 315. & 385

## TABLE DES MATIERES.

<i>Prague</i> Ville Capitale de Boheme, événement surprenant qui y répandit des tenebres en plein midi.	193
<i>Provence</i> , irruption du Duc de Savoye infructueuse.	162. 237
<i>Prusse</i> (le Roi de) déclaré Prince de Neufchatel.	420
<i>Puisieux</i> (le Marquis de) ses Memoires. <i>Voyez Neufchatel.</i>	

### Q.

<b>Q</b> uietistes heretiques, leur origine.	98
<i>Quimper</i> , (l'Evêque de) son sacre.	91

### R.

<b>R</b> eligieuses devoient être fixées dans chaque Convent à proportion du revenu.	325
<i>Relique</i> du St. Nombriil de Châlons, dispute à ce sujet entre l'Evêque & le Chapitre.	69. 146
<i>Rome</i> , le Pape fait murer huit de ses portes à cause de l'aproche des Imperiaux.	106. les fait rouvrir. 336

### S.

<b>S</b> alisbury, (l'Evêque de) Critique de son Sermon.	208
<i>Sarragosse</i> Capitale d'Arragon se rend à discretion. 15. on y construit une Citadelle pour contenir le peuple.	87
<i>Savoye</i> (le Duc de) n'ajoute pas foi à la prédiction d'un Camifard. 34. son entrée en Provence. 163. leve le siege de Toulon.	237
<i>Saint Louis</i> , son Panegyrique.	432
<i>Saxe</i> .	47. 126. 194. 289
<i>Sobieski</i> (les Princes) refusent la Couronne de Pologne.	48
<i>Soissons</i> (la Comtesse de) se refugie en France.	332
<i>Stolhoffen</i> Lignes forcées	36
<i>Suede</i> (le Roi de) satisfaction qu'il demande	2

TABLE DES MATIERES.

à l'Empereur 42. quels sont ses griefs 287.  
 son accommodement avec l'Empereur 287.  
 évacuë la Saxe pour repasser en Pologne  
 avec son Armée 293. son arrivée en Polo-  
 gne. 359  
*Stanislas* (le Roi) repasse en Pologne. 293. 359  
*Suisse*. 109. 262. 346

T

**T** *Erreur* panique d'une Armée 115  
*Tessé* ( le Marechal de ) les mouvemens  
 qu'il fait donner pour défendre Toulon 165. fait  
 lever le siege. 237  
*Thann* ( le Comte de ) conduit une Armée  
 Impériale contre le Royaume de Naples  
 32. 103. son entrée à Naples. 177  
*Toul* (Mr. l'Evêque de) sa harangue au Parle-  
 ment de Metz. 25  
*Toulon* Ville de Provence, préparatifs pour sa  
 défense 95. assiégée par mer & par terre 164.  
 le siege levé, 237  
*Tricaud* ( Mr. de ) fait Brigadier des Armées  
 du Roi. 327  
*Tricaud* (Mr. l'Abbé de) sa These en Sorbo-  
 nique. 437  
*Trône de Hongrie* déclaré vaquant. 184

V

**V** *Alence* ( Royaume de ) remarques histo-  
 riques sur ce Royaume 1. sa Capitale  
 2. se rend à discretion 13. origine de leurs  
 Privileges. 157  
*Vaudemont* ( la Princesse de ) arrive en Lor-  
 raine. 27. 92  
*Vendôme* (Mr. le Duc de) presente la Batail-  
 le à Mr. Marlborough, qui se retire 61. va  
 camper à Gemblours 62. fait un detache-  
 ment pour la Provence. 203  
*Verité* morte sans confession; c'étoit le senti-  
 ment

TABLE DES MATIERES.

ment de Charles VII.	77
<i>Veronique</i> , plante vulneriata, & ses proprietiez mises en paralelle avec le Thé.	143
<i>Vers</i> sur les Conquerans 7. en faveur d'un Prince qui s'expose trop aux dangers 13. pour un Prince liberal 19. sur une Gasconade 23. sur la generosité d'un Heros 38. sur le Duc de Hanover futur Roi d'Angleterre 56 sur la Realité de J. C. 69. contre les Chimistes 91. sur la tranquillité de l'esprit 93. Sonnet sur les effets de l'or 114. contre le mariage 148. sur la naissance du Duc de Bretagne 213. sur la mort du Marechal de Rantzau 218. sur les differends entre des petits Souverains 292. sur les Cornes 304. Rondeau sur un Livre intitulé <i>le Diable Boiteux</i> 309. sur la mort de Madame de Nemours 310. sur la naissance du Prince des Asturies 321. sur une obfenité prononcée par une fille 330. sur la levée du siege de Toulon 337. 370. contre les Partisans ou gens d'affaire. 340	
<i>Westales</i> remarques sur leur virginité.	65
<i>Villars</i> ( le Maréchal de ) penetre dans l'Empire & le met à contribution 29. force les Lignes de Stolhoffen 36. continuation de ses progresz 38. 116. bat les Allemands 120. autre mouvement de son Armée 124. prend Heidelberg 129. occupe Mannheim & étend les contributions 190. abandonne Heidelberg & Mannheim 192. son entrevuë avec les Généraux Imperiaux.	216
<i>Vivans</i> ( le Marquis de ) surpris & battu par le Comte de Merci.	353
W	
<i>Wassenaer</i> , Vice-Amiral Hollandois	300
<i>Westfalie</i> , abrégé du Traité entre l'Empereur, l'Empire, & la Couronne de Suede.	280
	<i>Wir-</i>

TABE DES MATIERES.

*Wirtemberg* (le Duc de) ses Etats fournis à la  
Contribution. 39

*Wolfembutel* (la Princesse de) fiancée de l'Ar-  
chiduc d'Autriche. 424

X.

**X** *Ativa*, Ville d'Espagne prise d'affaut &  
rasée 84. Piramide élevée sur ses rui-  
nes. 157

*Ximenes* (le Cardinal) prend Oran. 318

Z

**Z** *Obor* (le Comte de) envoyé prisonnier au  
Roi de Suede de la part de l'Empereur  
186. mis en liberté. 424

*Fin de la Table du Tome septième.*

## A D D I T I O N.

**L**E Chevalier de Maulevrier, Maréchal de Camp, arriva à Versailles le 19. du mois dernier avec la nouvelle de la réduction du Château de Lerida, où les affiegez appréhendant d'être emportez d'assaut, ont demandé à capituler, tant pour eux, que pour le Fort de Gardan, qui est sur une hauteur à demi portée du Canon de la Ville. Ils ont livré la porte le 11. & en sont sortis avec armes, bagages, & les autres marques d'honneur, pour être conduits à l'Armée des Alliez, qui n'en étoit qu'à trois lieues. La Garnison étoit de trois Bataillons, sçavoir deux Anglois & un Portugais, qui se trouve reduite à 500. hommes par les fatigues de ce siege. Le mois prochain on en dira quelque chose de plus.